



Ar Falz

N° 70

1990



**AN ANVIOÙ-LEC'H E BREIZH-ISEL...
UR GUDENN !... PESSORT DISKOULM ?**

**LES NOMS DE LIEU EN BASSE-BRETAGNE...
UN PROBLÈME !... QUELLE SOLUTION ?**



Ar Falz

UN MOUVEMENT CULTUREL PROGRESSISTE BRETON

Pour le respect des droits du peuple breton : ADHÉREZ AU MOUVEMENT AR FALZ !
(Fondateur en 1933 : Yann SOHIER)

L'adhésion nécessite, outre l'acceptation de ses statuts et orientations générales, le paiement d'une cotisation annuelle de 100 F. (étudiants - chômeurs : 50 F.)

• LA REVUE L'EMSAV AR FALZ :ABONNEMENT (4 numéros) = 100 F

SKOL-VREIZH L'ÉCOLE BRETONNE

• UNE REVUE CULTURELLE :ABONNEMENT (4 numéros) = 170 F

• DES EDITIONS : Histoire de la Bretagne et des Pays celtiques - Atlas de Bretagne
Littérature en langue bretonne - Méthodes de breton - Disques et cassettes.

PLANEDENN

• UNE REVUE LITTÉRAIRE EN LANGUE BRETONNE : ...ABONNEMENT (4 numéros) = 150 F

SKOL DRE LIZHER

• DES COURS DE BRETONS GRATUITS PAR CORRESPONDANCE :

Pour tous renseignements, écrire à : Yann-Erwann PLOURIN
Park ar Roc'hellou - Hent St-Maur - 56630 LANGONNED

STAGE ANNUEL DE LANGUE & CULTURE BRETONNES :

Largement ouvert sur le milieu d'accueil (6 jours, début-septembre)

AR FALZ • SKOL-VREIZH • PLANEDENN

6, STRAED-HIR / RUE LONGUE
29600 MONTROULES / MORLAIX
Pg / Tél. 98.62.17.20

AR FALZ :

Rédaction et réalisation :
— Jean-Pierre QUEMENER
— Jean-René LE QUEAU

Directeur de publication :
— Jean-Pierre QUEMENER

Saisie & traitement informatique :
— Annie ABGRALL-CAOUSSIN
— Sylvie PAUL
— Pierre LAVANANT

Impression :
— Imprimerie de Bretagne
Morlaix

Dépôt légal - 2e trimestre 1990
CPPAP : 56610 - ISSN 0755-883X
N° 70 - 35 F

Les articles publiés dans "AR FALZ" n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

PENNAD STUR

Goude lidadeg daou-c'hantved dez ha bloaz an Dispac'h C'hall, goude meuleudiou roet gant ar Stad C'hall dehi hec'h unan, ez eus bet adarre toliou kuzh ha fall war gen ar brezhoneg hag ar yezhoù minorelet all eus ar C'hwec'hkogn.

E mis C'hwevrer en deus komzet T. De Beaucé, sekretour-stad Bro C'hall ewid an darempredoù sevenadurel etrevroadel, ewid ur bersonded european a-eneb ar prevezelzhioù. Dre ur gemennadenn strollet en deus savet an Emsav breizheg a-unvouezh a-eneb e gomzoù.

Er memes mis en doa soñjet an Enseller Akademiezh e Kemper c'henc'h labour ar vistri animatourien war ar brezhoneg en departamant Penn-Ar-Bed ewid implij aneho e-barzh ar skolioù diwezheg. Sellit douz an teuliad da-heul.

E Montroules e vez klasket divrezhonekaad karter Kerfraval, hag a oa deuet da vezañ truilh awalc'h, en ur vodernekaad anehan hag en ur lemel kuit an anvioù brezhoneg a oa bet roet d'an tier gwechall gant kenlabour isili Ar Falz. Petra soñjal eus kement-mañ ?

Ewid Joan Dorandeu, presidant skourr Bro C'hall ar Burew European ewid ar yezhoù minorelet e talvez kement-mañ ur sort "gouennelouriezh" hag e vefe da vezañ kondaonet gant al lesenn eus mis Gouhere 1972. Diwar ar poent-mañ en deus skrivet da Vinistr ar justis e mis Gwengolo 1989 (sellit douz al lizher en niverenn-mañ !).

Ne vez ket sikouret ar skolioù diwezheg gant ar Stad evel ma ra ewid ar skolioù e Bro Gorsika pe e Bro Euskadi da skwer. Perag an disheñvelder etre ar yezhoù ?

Er gelaouenn gristen "La Vie" ez eus bet skrivet en niverenn 2297 d'an 7 a vis Gwengolo 1989 ur pennad gant Georges Hourdin diwarbenn -pe a-eneb- ar yezhoù komzet er C'hwec'hkogn.

Eurusamant e vez ataw tud o sevel o mouezh a-eneb komzoù pe oberennoù o tagañ ar yezhoù minorelet pe an dud hag a zo o komz ar yezhoù-se. En niverenn-mañ e c'hellit lenn ul lizher digor kaset gant Jamme Surpas d'an Aotrou Hourdin hag iwe unan digant ur Japanades o tifenn ar sevenadurioù hag ar yezhoù minorelet.

Eurusamant e vez embannet bepred levrioù diwar istor Breizh - e galleg pe e brezhoneg - gant tud a youl vad en embannadurioù Skol Vreizh, E.B.N (Embannadurioù e Breizh-Bro-An-Naoned), An Here hag all...

Eurusamant ez eus kusulioù-kêr o klask divrezhonekaad an anvioù-lec'h divrezhonekaet e-pad ar c'hantvedoù. Ar gudenn-mañ 'zo studiet en un teuliad berr med klok awalc'h savet gant Mikael Ma-

deg ewid lakaad an dud d'en em soñjal war ar gudenn-mañ.

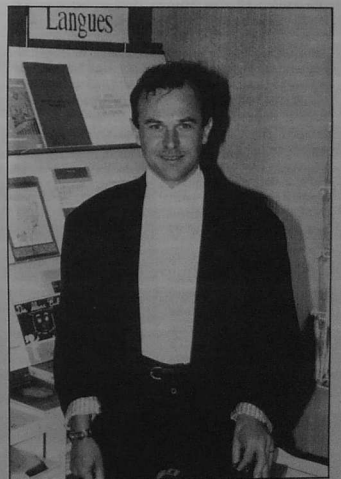
Eurusamant e vez dalc'het kont bremañ gant kusulioù departamantou Breizh, pe gant ar C'husul Rannvro, eus Breizh ar pemp departamant evel ma vez gwelet e-barzh Atlas Breizh lakaet da zont er maes gant Skol Vreizh, an INSEE ha Skol Uhel Ar Vro gant sikour ar 5 c'husul departamant a zo e Breizh.

Eurusamant e vez dalc'het kont eus ar brezhoneg gant Kusul departamant Penn Ar Bed en deus krouet ur post kusulier animatour ewid ar brezhoneg hag sevenadur Breizh e-lec'h m'eo bet anvet Yann-Fañch Kemener hag ur post all war ar brezhoneg e Park an Avorig e-lec'h m'eo bet anvet Silvi Vigouroux.

Eurusamant e vez aaset manifestadegoù ewid ar gwirioù mab-den, ewid ar gwir da gomz brezhoneg evel e Landernew d'an 9 a vis Even ewid skoazellañ Diwan.

Eurusamant e vez dalc'het bepred stajoù war ar yezh hag ar sevenadur e Breizh. Na zisoñjit ket heri Ar Falz/Skol Vreizh hag a vo dalc'het etre an 31 a vis Eost hag ar 5 a vis Gwengolo e Porzh-Halligen e-tal Kiberen e Bro-Wened !

E Montroules, d'an 30 a vis Mae 1990
Yann-Ber KEMENER



Yann-Fañch Kemener, karget gant yezh ha sevenadur Breizh e Kusul departamant Penn-ar-Bed.

KEMENNADENN — COMMUNIQUÉ COLLECTIF

• Organisations :
EMGANN, UNION DEMOCRATIQUE BRETONNE.

• Mouvements et associations :
STOURM AR BREZHONEG, SKOL AN EMSAV, AR FALZ, BREIZH BREMAN, le centre culturel EGIN de Carhaix, le MRAP (Lorient) ...

s'indignant des propos tenus par Thierry De Beaucé, secrétaire d'état aux relations culturelles internationales. A l'occasion des journées de rencontre des jeunes d'Europe de l'Est et de l'Ouest, organisées par SOS Racisme, à Paris, De Beaucé "a plaidé pour une identité culturelle européenne, seule parade à une valorisation excessive des particularismes". (O.F. du 8.2.90).

Après avoir tenté durant 2 siècles d'instaurer une identité culturelle française aussi nivelante qu'aseptisée - au mépris de ces "particularismes" que T. De Beaucé fustige - l'Etat français tenterait-il aujourd'hui d'étendre ses pratiques à l'ensemble de l'Europe ? Ceci nous paraît pour le moins prétentieux, et dans tous les cas, aller à contre-courant de l'actuelle évolution qui se dessine tant à l'Est qu'à l'Ouest (à l'exception de la France).

M. De Beaucé semble également ignorer qu'une identité culturelle ne se fabrique pas, mais se nourrit d'un passé, d'une communauté de pensée, et d'une langue, qui font la richesse d'un peuple. Seul le respect de ses multiples expressions sont susceptibles d'assurer à l'Europe de demain, la sérénité qui lui a manqué par le passé. Les gouvernants français semblent quant à eux n'avoir qu'une piètre idée de l'Europe en gestation.

Enfin, les mouvements sus-cités s'interrogent sur le rôle que joue en cette occasion SOS RACISME : complice (ou instrument) du chauvinisme culturel français ?

Signataires :

EMGANN : A. Le Gars
U.D.B. : H. Gourmelen
S.A.B. : C. Duigou
C/C EGIN : G. Lambert
SKOL AN EMSAV : T. Louarn
AR FALZ : J.R. Le Quéau
BREIZH BREMAN : I. Cochevelou
MRAP : F. Esuer-Duch

D'ar sadorn 17 a vis Meurzh 1990 eo aet Yves KADIOU, ur mignon bras hag esel eus Ar Falz da anaon. Dedennet e oa deuet gant ar brezhoneg en dibenn ur vuhez gouestlet en he fezh d'al laikelezh. Enoret e oa bet gant Ti Kêr Naoned ha Kevredigezh an Deskadurezh e mis Mezheven 1989 (cf. Ar Falz Nn 67/68). Ur stajiad aketus e oa deuet da vezañ epad ar c'hwec'h kendalc'h-studi brezhoneg en deus kemeret perzh enno ha heb heni en deus komzet gantañ en deus merzhet peñ seven ha fentus e oa ha penaos e oa ataw o klask reiñ sikour d'ar re o doa ezomm. Lorc'h a oa ennañ bezañ anwet Kadiou gant ur K evel e hendadoù peogwir eo bet ataw ur Breizhad !

Notre camarade Yves KADIOU dont nous honorions les distinctions dans le n° 67/68 d'Ar Falz s'est éteint le samedi 17 mars 1990 à son domicile près du Pont de Pirmill à Nantes. Depuis 1983 il était membre de notre Mouvement et participant assidu à nos sessions d'études bretonnes. Tous ceux qui l'ont approché savent à quel point il était poli avec toujours une



Yves KADIOU, Yvonne KOZH ha Jean-Luc MERCIER e Naoned d'ar 27 a vis Here 1989

2

KELENNADUREZH DIWYEZHEG ENSEIGNEMENT BILINGUE

EMSAV AR FALZ

Montroules, d'an 13 a vis C'hwevrer 1990

6, straed Hir
29 600 MONTROULES

danvez : stad keleennadurezh da Aotrou Enseller Akademiezh
ar brezhoneg er skolioù Penn Ar Bed
publik e Penn Ar Bed. KEMPER

Aotrou Enseller,

Skrivet eo bet e kazetennoù lec'hel d'an 30 a viz Genveur e vefe lamet kuit 9 fost e stern kartenn skol ar c'hentañ derez evit ar bloavezh-skol 1990-1991. En o zouez emañ 4 fost animatourien an departamant. E gwirionez e vefe kemmet ar postoù-se, hini Kemper zo bet kemmet dija, kentoc'h eged o lemel kuit.

Pa oant gouestlet a-raok d'al labour animatour war ar yezh hag ar sevenadur hepken, e vint implijet hiviziken e hanter amzer war al labour animatour, an hanter amzer all o vevañ gouestlet d'ar c'helenn er c'hlassoù diwyezheg.

Kuit eo d'an Deskadurezh Stad, dre se, krouif postoù nevez daoust d'ar goulennoù o tont eus kerent ar vugale. N'eo ket an dra-se hep kaoud efed ebed : ne vo ken nemet un nebeut klassoù o tennañ gounid eus an argelenn d'ar yezh ha d'ar sevenadur breton, p'o deus gwir oll vugale an departamant da heuliaf ar c'helenn-se.

Mard eo evelse evit ar brezhoneg, evit ar c'horseg n'eo ket tamm ebed memez mod. Ya, meneget e vez e kazetennoù ar miz diwezaf (Le Monde - 18. 01. 1990) eo bet degemeret gant ar c'huzul etremistrel war ziorroadur Bro-Gorsika ur politikerezh o sellout ouzh ollegadur kelenn ar c'horseg er skolioù publik. Da dizhout ar pal-se, e vo lakaet war sav ur program stummidigezh 540 skolaer ouzhpenn, war 4 bloaz.

Chom a raer sabatuet pa weler ar brokuster o talvezout da Vro-Gorsika e-skoaz an dismegañs, mat d'ar brezhoneg. En ur c'hortoz divizoù a-zoare, war skwer ar re gemeret o vont a-du gant ar c'horseg, e fell deomp :

- 1 - e vefe nac'het raktres treuzfurmif ar postoù animatourien,
- 2 - krouet postoù nevez, lod o sellout ouzh an argelenn, ar re all o talvezout d'ar c'helenn e klassoù diwyezheg,
- 3 - savet enkaskoù bep bloaz a roio tu da vuzuliañ an ezommoù evit ar pezh a sell douz ar c'hlassoù diwyezheg,
- 4 - stummet en ur mod gwirion an danvez-mistri hag ar vistri o prientif an argelenn "yezh ha sevenadur" war un tu, ar c'helenn er c'hlassoù diwyezheg, war un tu all,
- 5 - savet ur framm ensellerezh barrek, evit heuliaf mont en-dro ar c'helennnoù-se.

Ur respont a vo gortozet diganeoc'h.
Gant hon gwellañ gourc'hemennnoù.

Evit Emsav AR FALZ, ar sekretour meur *J.B. Kemper*

Goude Skrid: un eilskrid eus al lizher-mañ a vo kaset d'ar c'hazetennoù, dehañ da vevañ embannet dindan doare ul lizher digor.

3

Mouvement culturel breton
AR FALZ
6, rue Longue
29600 MORLAIX

Morlaix, le 13. 02. 1990

Objet : situation de la
langue bretonne dans
l'enseignement public.

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie
du Finistère
QUIMPER

Monsieur l'Inspecteur,

La presse locale du 30 Janvier dernier a fait état de la suppression éventuelle de 9 postes dans le cadre de la carte scolaire de l'enseignement primaire pour l'année scolaire 1990-91. Parmi eux figurent les quatre postes d'animateurs de breton du département. En fait, ces postes seront transformés -celui de Quimper l'est déjà- plutôt que supprimés.

Tandis qu'auparavant ils étaient destinés à l'animation en langue et culture bretonnes exclusivement, ils seront désormais utilisés à mi-temps pour l'animation, l'autre mi-temps étant consacré à l'enseignement en classe bilingue.

Ces mesures dispensent l'Education Nationale de créer de nouveaux postes, en dépit de la demande émanant des parents d'élèves. Ceci n'est pas sans conséquences : seules quelques classes pourront dès lors bénéficier d'une sensibilisation à la langue et à la culture bretonnes, alors que tous les enfants du département ont le droit à cet enseignement.

S'il en est ainsi pour le breton, pour le corse par contre, il en est tout autrement. En effet, la presse du mois dernier (Le Monde - 18 Janvier 1990) a fait état de l'adoption par le comité interministériel sur le développement de la Corse, d'une politique relative à la généralisation de l'enseignement de la langue corse dans le secteur public. A cet effet, un programme de formation de 540 postes d'instituteurs supplémentaires va être mis en place sur quatre ans.

La grande libéralité dont profite actuellement la Corse laisse pantois lorsqu'on voit la précarité des moyens accordés à la langue bretonne. Dans l'attente de mesures sérieuses, à l'instar de celles prises en faveur de la langue corse, nous exigeons :

- 1 - l'abandon du projet de transformation des postes d'animateurs,
- 2 - l'augmentation du nombre de postes, les uns spécifiques à l'animation, les autres destinés à l'enseignement en classes bilingues,
- 3 - la réalisation d'enquêtes annuelles permettant l'évaluation des besoins en matière de classes bilingues,
- 4 - la mise en place d'une véritable formation initiale et continue préparant, d'une part à l'animation en langue et culture bretonnes, d'autre part à l'enseignement en classe bilingue,
- 5 - la mise en place d'une structure d'encadrement compétente pour assurer le suivi de ces enseignements.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur, à l'expression de notre considération.

Pour le Mouvement AR FALZ, le secrétaire général, *J.P. Quemene*

P.S. Nous communiquons une copie de cette lettre à la presse pour qu'elle soit publiée à titre de lettre ouverte.

Académie de Rennes

QUIMPER, le 26 février 1990

INSPECTION ACADEMIQUE
DU FINISTERE

1, Boulevard du Finistère
29558 - QUIMPER CEDEX 9
Tél. 98.95.81.01

L'INSPECTEUR DE L'ACADEMIE DE RENNES

Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale du FINISTERE

à Monsieur le Secrétaire Général
Mouvement culturel breton AR FALZ
6, Rue Longue
29600 MORLAIX

I.D.A./DG - n° 90-155

OBJET :

Situation de la langue bretonne
dans l'enseignement public

Monsieur le Secrétaire Général,

En réponse à votre lettre du 13 février 1990 relative à l'objet cité en référence, j'ai l'honneur de vous apporter quelques éléments d'information que je classe, pour des raisons de clarté, selon l'ordre d'énumération de vos cinq exigences.

1) Le projet de suppression de postes d'animateurs de breton présenté dans la presse locale le 30 janvier n'émanait pas de mes services. Je n'ai donc pas à abandonner des décisions que je n'ai pas prises.

2) Le nombre de postes consacré à l'animation ne sera pas augmenté. Quand bien même le serait-il, je ne suis pas sûr de pourvoir les postes supplémentaires. A ce titre, je vous signale qu'un poste est demeuré vacant à CHATEAULIN pendant deux années consécutives.

Le nombre de postes consacré à l'enseignement en classes bilingues pourra, par contre, être accru en fonction du nombre d'élèves qui fréquenteront ces structures.

3) J'ai lancé une enquête destinée à recenser et à localiser les compétences des maîtres en matière d'enseignement du breton.

4) La formation initiale et la formation continue existent d'ores et déjà. Le breton constitue, d'ailleurs, la discipline où les besoins exprimés reçoivent le plus facilement une réponse favorable.

5) Mme FAVREAU, Inspecteur Professeur, assure avec compétence et dévouement le suivi des enseignements de breton. Le départ de M. FICHOU, ancien IDEN à BREST, fait toutefois apparaître, j'en conviens, un manque au niveau de la structure d'encadrement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments distingués.

P/ L'INSPECTEUR D'ACADEMIE,
L'INSPECTEUR DEPARTEMENTAL ADJOINT

Christian LOARER
Christian LOARER

La réponse de l'Inspection Académique du Finistère à la lettre d'Ar Falz appelle plusieurs remarques :

1° La suppression de deux demi-postes d'animation était bel et bien envisagée : les quatre animateurs du département en ont été avertis personnellement par les inspecteurs (I.D.E.N) dont ils relèvent et par les représentants du personnel (S.N.I.). Ces derniers ont d'ailleurs fait état de la menace qui pesait sur les postes de breton dans le bulletin "SNI-PEGC 29" n° 3 et dans les circulaires syndicales "SNI-PEGC infos" n° 13, 14 et 15. Si deux demi-postes d'animation étaient visés, la décision de leur transformation ne pouvait être prise que le 1er mars, date de la convocation du C.T.P. (Comité Technique Paritaire). C'est lors du C.T.P. que leur maintien en l'état a été décidé.

2° Il n'y a pas de raison que le nombre de postes d'animation en breton ne soit pas augmenté. Ce nombre n'est que de 8 pour toute la Basse-Bretagne (plus 1 poste à Rennes) alors qu'il est de 28 pour le Pays Basque et que le Comité Interministériel sur la Corse a adopté "un programme de formation de 540 instituteurs supplémentaires dans les quatre ans à venir" (Le Monde - 18 janvier 1990). La langue bretonne a les mêmes droits que le Basque et la Corse, ni plus, ni moins.

Quant au poste d'animation de Châteaulin, demeuré vacant pendant plusieurs années, il est révélateur de la situation du breton au plan de la formation des maîtres : pas plus les enseignants dans les classes, que les animateurs ou les maîtres des classes bilingues ne bénéficient d'une formation spécifique pour enseigner la langue (mis à part quelques rares stages de breton). Autrement dit, la grande majorité des instituteurs bretonnants ne maîtrise pas l'écrit de la langue. Comment dans ce cas seront-ils sécurisés pour occuper un poste d'animation où ils auront à prendre des classes de langue devant les autres maîtres et, à fortiori, à leur apporter leurs conseils ?

L'absence de formation et ses conséquences sont manifestes :

* Le poste d'animation de Châteaulin n'a pas été pourvu ; il a dès lors été récupéré.

* Le poste de classe bilingue de Douarnenez n'était pas pourvu et devant l'urgence à résoudre le problème à la rentrée 1989, l'administration a partagé l'horaire du poste de Conseiller Pédagogique de Quimper en deux, le destinant pour moitié à l'enseignement du breton à Douarnenez. Cette mesure, outre qu'elle montre le peu de cas que l'on fait du poste de Conseiller Pédagogique de breton, a pour effet de pénaliser l'animation dans le secteur de Quimper.

* Le poste de classe bilingue de St Rivoal n'était pas pourvu à la rentrée ; alors, ne voyant pas de solution, l'administration, au lieu d'y nommer une enseignante bretonnante ayant le CAP d'institutrice mais venant d'un autre département, a pourvu ce poste par un maître-auxiliaire bretonnant de l'enseignement secondaire.

Ce tour d'horizon fait clairement apparaître deux nécessités :

* La mise en place à bref délai d'une organisation de la formation des maîtres afin de pourvoir les postes de classes bilingues et d'animation présents et à venir.

* La fixation d'un niveau d'études, requis pour les enseignements évoqués. Cette mesure sera assortie d'une majoration d'indice.

3° La réalisation d'une enquête auprès des maîtres, permettant le recensement, non pas des compétences mais des bonnes volontés, est une bonne chose certes, mais cela reste très insuffisant. Un autre type d'enquête, réalisé auprès des familles cette fois, s'avère nécessaire : elle ferait apparaître les besoins réels en matière de classes bilingues voire de sensibilisation à la langue dans les classes ordinaires. A cet égard, un prospectus présentant les avantages du bilinguisme breton-français pourrait être publié par l'Education Nationale et diffusé auprès de toutes les familles de Basse Bretagne. En Pays de Galles, le service d'Education procède de cette manière.

4° "La formation initiale et la formation continue existent d'ores et déjà". Soit. Mais parlons de son fonctionnement ! Au plan de la formation continue, aucun stage de langue bretonne n'a été accordé par le Conseil de Formation au cours des années scolaires 1988-89 et 1989-90, en dépit de demandes répétées. Pour cette même période, un stage de culture d'une durée de 2 semaines a été obtenu. Bilan du nombre de stages pour ces deux années : un stage de culture en tout et pour tout !

Au cours de leur formation, les Normaliens peuvent s'initier au breton et à la culture bretonne. L'an passé une vingtaine d'entre eux ont fait du breton en atelier-langue ou dans les cadres des 15 % ; l'option-culture a également été suivie par certains. Mais cette année, si le cours de langue a repris, il a toujours lieu dans le cadre d'un atelier c'est-à-dire en dehors de l'emploi du temps alors que l'anglais, considéré comme option, est lui inclus dans l'emploi du temps. Ainsi, il bénéficie de conditions supérieures à celles du breton.

Cette situation n'a pas lieu d'être : les moyens accordés au breton ne doivent en aucun cas être inférieurs à ceux accordés à l'anglais.

5° Il ne s'agit pas de mettre en doute les qualités des IDEN qui ont pris en charge la structure départementale langue et culture bretonnes mais de constater la précarité de l'encadrement assurant le suivi de l'enseignement de la matière bretonne tant au niveau des IDEN que des animateurs/conseillers pédagogiques.

Aujourd'hui, la responsabilité de la structure départementale incombe à un seul IDEN qui s'en ira au cours de la prochaine année scolaire. Après son départ, risque de se poser le problème de sa succession. Sera-t-il remplacé par un autre inspecteur bretonnant ?

Le problème de la compétence linguistique se pose à ce niveau, mais il se retrouve aussi chez les animateurs qui se sont "formés" sur leur temps de loisirs ; ils se sont vu attribuer des postes pour lesquels aucun niveau de compétence en langue et culture bretonnes n'était exigé. Pour peu qu'il n'y ait eu qu'une candidature lorsqu'un poste était créé ou se déouvrait, ce poste pouvait être attribué à n'importe quel postulant estimant avoir le profil souhaité.

La garantie d'un enseignement de qualité passe obligatoirement par une formation correspondant au type de poste proposé et par la fixation d'un niveau de connaissances requis. La compétence acquise tant au plan linguistique que pédagogique (obtention du CAFIMF) sera reconnue par le titre et l'indice de Conseiller Pédagogique. Le nombre de ces postes pourra être établi sur la base d'un par secteur d'animation (5 en comptant Châteaulin).

What is the value of bilingualism ?

Bilingualism

Wales, like many other countries, is a bilingual country, and it is the Welsh Language which gives Wales its unique character. Gwynedd is one of the strongholds of the Welsh Language and the majority of the people living here speak Welsh. Welsh is the principal language and the main medium of instruction in most of our schools.

Educationally —

Educationalists of note throughout the world testify to the value of bilingualism. They are unanimous that a bilingual education gives children positive advantages over those who are monoglot. Daily use of two languages helps to develop mental agility, keenness and alertness. The results of external examinations in the bilingual schools of Wales are consistently superior to the national average.

"Extraits d'une petite brochure destinée aux parents nouvellement établis dans le Gwynedd, présentant les objectifs et la forme du bilinguisme gallois-anglais adoptés dans le comté. Le document a été conçu à la demande du Conseil d'Education".

ACADEMIE DE LA CORSE
RECTORAT

AJACCIO LE 30 JANVIER 1990

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE LA CORSE

à Mesdames et Messieurs
Les Instituteurs de l'Académie

S/C de Messieurs les
Inspecteurs d'Académie

URGENCE SIGNALÉE

Le Gouvernement s'est fixé pour objectif la généralisation de l'enseignement du corse dans le premier degré. Une enquête à laquelle vous avez bien voulu répondre nous a permis de mieux saisir l'état actuel de cet enseignement et d'évaluer les besoins de formation des maîtres. Aussi, dans le cadre du Contrat de Plan (1990-1993) 36 stages de 60 h, regroupant 15 participants chacun seront-ils organisés.

En raison de l'impossibilité d'assurer le remplacement de tant de stagiaires, ces stages se dérouleront hors du temps de travail et dans le cadre de l'Action Culturelle. C'est dans ce cadre que sera délivrée une indemnité de 125F/heure.

La fiche ci-jointe vous propose trois niveaux de formation et quatre formes de répartition dans le temps, entre lesquels il vous appartient de choisir.

Il va de soi que la présence à un stage de langue corse constitue en elle-même un engagement moral des stagiaires à réinvestir ensuite les acquis dans leur classe. Je suis certain que vous honorerez cet engagement.

Le Recteur
Christian VERLAQUE.

"Brid Nevez Nn 134, Ebrél 1990"

Le Monde ● Jeudi 18 janvier 1990 7

Le communiqué publié au terme des travaux du comité interministériel sur la Corse distingue trois chapitres. En matière d'identité culturelle, le comité a, notamment, « réaffirmé sa détermination à poursuivre la généralisation de l'enseignement de la langue corse dans le secteur public ». Dans cette optique, un programme de formation de cinq cent quarante instituteurs supplémentaires, dans les quatre ans à venir, a été adopté par le comité.

Le comité confirme également la création, dont le principe avait été posé lors de sa dernière réunion, d'un conseil de la langue corse ».

Les parents d'élèves des écoles publiques bilingues du Finistère se sont également inquiétés de la façon dont est traité l'enseignement bilingue dans leur département. Voici la lettre qu'ils ont adressée le 3 mars 1990 à l'Inspecteur d'Académie de Quimper ainsi que la réponse qu'ils ont reçue en date du 22 mars.

Monsieur,

Des parents d'élèves des écoles bilingues du Finistère se sont réunies pour réfléchir sur les problèmes se posant à leurs écoles. Le résultat de leur réflexion vous est présenté par les demandes suivantes qui, si elles étaient satisfaites, amélioreraient beaucoup le fonctionnement et l'efficacité des classes bilingues.

Nous demandons :

- 1) Que les instituteurs en classes bilingues bénéficient du statut de maîtres spécialisés, ce qui rendrait ces postes attractifs, tout en reconnaissant le surcroît de travail et de formation qu'ils nécessitent.
- 2) Des instituteurs bretonnants dans toutes les classes bilingues. Nous rappelons à cette occasion les demandes de postes supplémentaires dans les écoles de Landerneau et Douarnenez.
- 3) La création officielle des postes au premier mouvement.
- 4) Que nous soient communiqués les résultats de l'enquête départementale menée auprès des enseignants du Finistère afin de recenser les compétences des maîtres en langue bretonne.
- 5) Une formation longue des enseignants afin qu'ils acquièrent de solides compétences dans un enseignement bilingue.

Le Président de la République ayant conseillé récemment aux dirigeants roumains de traiter avec bienveillance leurs minorités nationales, l'administration française ne peut faire moins que de répondre aux demandes des parents pour que l'enseignement en langue bretonne se fasse dans les meilleures conditions.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de notre considération distinguée.

Y. ROSMORDUC
5 Ker Venez Dourig
29590 Sant Segal

I.D.E.N.A./DG - n° 90-272
Objet : Ecoles bilingues

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 3 mars 1990, relative à l'objet cité en référence. J'ai pris bonne note de vos souhaits, pour lesquels il m'est possible d'apporter les réponses suivantes :

- 1/ Le statut d'instituteur-spécialisé n'est pas incompatible avec une affectation sur une classe bilingue. Deux conditions sont, toutefois, nécessaires :
 - la possession d'un diplôme spécifique (le CAFIMF)
 - l'attribution, par le Ministère, du poste budgétaire correspondant.
 - 2/ L'attribution de postes supplémentaires dans les écoles bilingues dépendra du nombre d'élèves qui y sont inscrits.
 - 3/ La parution des postes lors de la première phase du mouvement est possible chaque fois qu'un des postes existants est vacant et chaque fois qu'une ouverture est décidée à titre définitif.
 - 4/ L'enquête à laquelle vous faites allusion a donné les résultats suivants :
 - 16 instituteurs se déclarent compétents pour enseigner en breton
 - 8 d'entre eux souhaitent l'enseigner dans une classe bilingue
 - 5 parmi ces 8 maîtres accepteraient de le faire au prix d'une éventuelle mutation.
 Une enquête complémentaire est en cours auprès des élèves-instituteurs.
 - 5/ La formation, tant initiale que continue, des instituteurs existe déjà. Je suis disposé à la renforcer et à envisager la mise en oeuvre de stages intensifs à condition, toutefois, qu'elle puisse servir l'intérêt des classes bilingues, à savoir :
 - * s'adresser à des maîtres ayant déjà une compétence minimale en breton,
 - * concerner les instituteurs susceptibles d'enseigner, ensuite, dans une classe bilingue.
- Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

8

DIWAN

Dalc'het zo bet d'an 9 a vis Even ar manifestadeg skoazell ewid ar skolioù DIWAN. Setu amañ ar gemennadenn kasset gant Ar Falz d'ar c'helaouennou.

-oOo-

Gervel a ra Emsav Ar Falz e isili, e vignon hag an oll Vretoned da gemer perzh d'ar sadorn 9 a vis Even er manifestadeg a vo dalc'het da 3 eur e Landernew :

- ewid ma vefe doujet gant ar Stad douz ar brezhoneg,
- ewid m'en defe ar brezhoneg ar memes gwiriou hag ar yezhoù all,
- ewid ma vefe lusket an deskadurezh diwezheg,
- ewid ma vefe sinet gant ar Stad ur feur-emglev padus ha gwirion ewid skoazellañ ar skolioù Diwan.

Le Mouvement Ar Falz appelle ses membres, sympathisants et tous les Bretons à participer nombreux le samedi 9 juin à la manifestation qui aura lieu à 15 H à Landerneau :

- pour que l'Etat respecte la langue bretonne,
- pour que celle-ci ait les mêmes droits que les autres langues,
- pour que soit promu l'enseignement bilingue,
- pour que l'Etat s'engage à signer un protocole durable afin d'aider les écoles Diwan.



JUSTIS EVIT DIWAN

Le 9 juin 1990, 1 500 personnes venues de toute la Bretagne se sont déplacées à Landerneau pour soutenir Diwan qui est actuellement menacé d'étranglement par le refus de l'Etat jacobin de prendre en charge les salaires de ses instituteurs. Ce refus est d'autant plus inique qu'une convention a été signée le 1.01.90 entre l'Etat et les autres écoles associatives en langues régionales de l'hexagone :

Les salaires des instituteurs des écoles basques, catalanes, corses, occitanes sont désormais versés par l'Etat mais pas ceux des bretons !

Au cours du meeting cette injustice fut dénoncée par Youenn Bodennec, président de Diwan avec la détermination de ceux qui savent être dans leur droit.

Le fait marquant de la journée fut la présence de personnalités d'horizons politiques différents : de J.Y. Cozan vice-président UDF du Conseil Général

du Finistère à J.P. Thomin maire socialiste de Landerneau, qui firent preuve d'une belle unanimité à la tribune.

Puisse leur conviction agir sur les pesanteurs anti-bretonnes qui ont encore cours au sein du personnel administratif et politique finistérien, breton et français !

La manifestation qui suivit rassembla plus de 1 500 personnes : militants de l'Emsav, amis de Diwan et, de retour du banquet républicain du bicentenaire de Quimper, les maires d'un nombre important de communes du Nord-Finistère.

Opportunisme politique diront certains. Après tout c'est de bon augure, c'est le signe que "l'image du breton peut être porteuse" en utilisant les termes du marketing. Et c'est cela qui importe à la veille de négociations capitales entre Diwan et le Ministère de l'Éducation le 27.06.90.

J.R. Le Quéau
22.06.90

9

GWIRIOÙ MAB-DEN : GWIR AR YEZHOU DROITS DE L'HOMME : DROIT DES LANGUES.

Nous avons reçu la lettre suivante de Jammé SURPAS, Occitan bien participant assidu aux sessions d'études bretonnes d'Ar Falz, dans laquelle il répond à un article de Georges HOURDIN fondateur de la revue catholique "La Vie" paru dans le numéro 2297 du 7 septembre 1989 sous le titre "La langue française et les langues régionales".

-oOo-

Lo Nogier, le 9 de Setembre 1989

Monsieur,

Ma mère a été abonnée à "La Vie" jusqu'à sa mort il y a deux ans, mais je la parcourais de temps en temps dans la salle des profs du collège catholique où je suis prof de physique à mi-temps depuis 16 ans. J'ai décliné toutes les offres d'abonnement, bien qu'en accord avec bon nombre d'articles, parce qu'en tant qu'Occitan je ne me reconnais pas dans ce périodique (1).

En ce moment, ma femme bénéficie d'un abonnement temporaire. Hier elle m'a porté l'exemplaire 2297 du 7.9. ouvert à la "carte blanche", en me disant : "Tiens ! lis, c'est bien sûr terriblement français moyen mais c'est un peu différent quand même. Tu devrais prendre le temps de lui écrire : il aimerait comprendre".

Ça me dérange en effet. J'ai un diplôme d'ingénieur-électronicien mais ce qui me passionne, ce sont les langues et depuis dix ans, je donne des cours à des groupes d'adultes en occitan, allemand, anglais, espagnol, et français-langue-étrangère pour des Anglais et Hollandais.

Je reprends donc les passages de votre article qui m'ont heurté.

"Il n'était pas possible de faire profiter chacun des progrès scientifiques et techniques sans réformer l'instruction". C'est possible.

"Il fallait trouver un moyen de communication adapté à ce besoin nouveau et commun".

Comme linguiste je suis étonné qu'on puisse encore aujourd'hui penser sans gêne que seul le français "était cet instrument que l'on cherchait". D'autres qui n'ont que le dialecte américain de l'anglais, l'allemand ou le japonais comme moyen de communication, n'ont pas l'air d'en avoir souffert, question de progrès scientifique et technique, même s'il ne s'agit pas du tout à mon sens des seuls domaines où peut s'exercer l'esprit humain.

Mettons que le français, des 8 langues parlées en France, ayant la majorité des locuteurs, ait été la plus facile à imposer.

"La langue plongeait ses racines dans le latin". Un de mes anciens profs nous disait que l'anglais était la plus latine des langues germaniques et le français la plus germanique des langues romanes (2). Une des deux langues que nous parlons en famille, l'occitan du nord-ouest Périgord (dialecte nord-occitan) peut se flatter par contre, d'être largement plus proche du latin, que ne l'est le français. Quelques exemples rapidement :

Ecriture latine	Prononciation française (3)	Prononciation nord-occitane
lingua	[lɑ̃g]	[lɪŋgɔ]
vita	[vi]	[vɪtɔ]
capra	[sɛvr]	[sɛbrɔ]
cum	[œvɛk]	[kumɔ] + personne

On retrouve là un phénomène socio-psychologique qui n'avait pas échappé à Hervé Bazin dans son essai "Plumons l'oiseau" : le souci pour la société et l'université françaises de ne pas lâcher la main du latin et d'avoir du mal à accepter ses autres origines franque et celtique.

"Je sais, le breton a été plus qu'un patois. Etait-ce vrai encore à cette époque ?"

Le grand mot est lâché, pourtant "patois" ne signifie pas grand-chose en linguistique. Mais sa charge dévalorisante est encore très efficace. Et pourtant tous mes voisins, illettrés dans leur occitan maternel, me parlent naturellement au passé simple et à l'imparfait du subjonctif quand ils racontent des choses révolues, même récentes. En 1989 : la concordance des temps du latin, quoi ! Alors l'époque, le patois, si on veut...

Bon ! tous ces arguments sont importants mais si on me dit que l'Abbé Grégoire a participé à l'imposition du français comme langue unique de la République, la honte de l'Abbé ne réside pas dans le terme "français".

Déjà, vouloir imposer une langue, une culture, une civilisation, une autre identité à une grande partie des habitants de la France, est une violence (4). Les "droits de l'homme" ont 200 ans. D'autres déclarations plus récentes (déclaration universelle 10.12.1948 ou déclaration universelle des droits des peuples, Alger 4.7.76) parlent aussi, elles, des droits collectifs, du droit de connaître la culture de ses parents, l'identité de sa communauté. Oui, c'est une violence, c'est contre le respect évangélique dû à autrui et à son être entier.

Mais il y a pire ; non seulement c'est un crime mais c'est en plus une erreur.

Vous avez voyagé. Peut-être en Belgique, en Suisse (au moins à Gilly et Martigny), en Frise, au Pays de Galle, en Afrique du Sud. Peut-être même, sans quitter la France avez-vous rencontré des enfants bilingues français-breton ou corse, occitan, flamand, alsacien, basque, arabe ou portugais, etc (un vrai bilinguisme, écrit et oral, la connaissance d'une autre langue sans la pratiquer à l'écrit n'apportant pas les mêmes avantages). Comme parents de deux garçons (15 et 13 ans) nous avons vécu l'avancée que donne le bilinguisme à l'esprit d'un enfant. Comme professeur de langues je mesure chaque jour le handicap des "monolingues", le temps perdu à expliquer à des borgnes toute la perspective et le relief que donne la vision binoculaire, à des unijambistes qu'avec deux jambes, leur domaine d'investigation serait plus vaste.

"Je vois mal comment il aurait été possible d'agir autrement". En France, vous n'êtes pas le seul dans ce cas, M. Hourdin. L'emploi du temps de notre aîné, en seconde, comporte six heures de français. Qui va réussir à expliquer posément à ces messieurs de l'Education Nationale que trois de ces heures seraient avantageusement remplacées par l'étude de la langue régionale ou mieux en langue régionale, que les deux langues s'éclairaient mutuellement s'expliqueraient l'une l'autre, feront un cours de grammaire implicite (donc indolore) et amélioreront l'orthographe... M. Jospin a préféré l'anglais en CM2 et une candidate au concours d'entrée à l'Ecole Normale d'Instituteurs de l'Académie de Nantes, me disait la semaine dernière qu'il n'y pas d'option anglais à ce concours, si ! si ! (vrai qu'il y a breton et... espagnol, mais c'est facultatif, bien sûr !).

Bref, je suis d'autant plus de l'avis de votre lecteur breton que du 28.8 au 2.9, j'étais à Kombrid (29) pour un stage d'une semaine de breton pour la troisième année consécutive. Une langue intéressante linguistiquement pour ses mutations de consonnes (davantage qu'en langue corse), son usage du passé composé pour le récit (tiens ?). Une langue qui dit soixante-dix, quatre-vingts, quatre-vingt-dix et non pas septante... etc... comme une bonne langue latine (tiens, tiens !), une langue qui utilise "on" en plus de "nous" (tiens, tiens, tiens !), qui dit "je suis allant" comme les anglais... etc...

Et pendant que j'écrivais, le rouleau-compresseur de la bêtise a encore écrasé davantage la langue du pays où je vis.

Cordialement quand même.

Notes :

(1) La presse catholique est encore plus parisienne et centralisée que "l'autre" à part "Etudes" et quelques publications intégristes, ou confidentielles.

(2) Pour le reste, voir l'importance du point de vue :

lu dans un livre étranger : le français est du latin très abâtardi...

lu dans un livre français : le français est du latin à un degré d'évolution assez avancé.

(3) Transcription en alphabet phonétique international (accent tonique souligné).

(4) Dans l'organe du MAN (20 rue du Dévidet, 45200 Montargis) Non-violence Politique n° 85 d'octobre 85, j'ai déjà expliqué comment certains résultats du Front National peuvent s'expliquer par (en très gros) : "on m'a nié, je nierai l'étranger".

Nous venons de recevoir de Joan Dorandeu, président du Comité Français du Bureau Européen pour les Langues les moins répandues et secrétaire général de l'Association de Défense et Promotion des langues de France adressée le 30.9.89 au Ministre de la Justice.

-oOo-

Objet : **Application de la loi de 1972**
à Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Paris

Monsieur le Ministre,

Dans une circulaire récente vous avez incité les magistrats à réprimer fermement les actes de racisme c'est-à-dire à veiller à l'application de la loi de 1972 et tout citoyen digne de ce nom ne peut que s'en féliciter.

Je me permets d'attirer votre attention et celle de vos services sur un aspect souvent passé sous silence de la loi du 1er juillet. A côté de "l'origine, de l'appartenance à une race ou à une religion déterminée" le texte stipule aussi "l'appartenance ou non appartenance à une **ethnie**".

La Justice a, à plusieurs reprises, prononcé des condamnations contre des associations racistes en s'appuyant sur le sens des termes de la loi dans le dictionnaire Robert : c'est en particulier le cas de la première chambre civile de grande instance de Lyon contre l'association Robert : "ensemble d'individus que rapprochent un certain nombre de caractères de civilisation, notamment la communauté de **langue et de culture**".

C'est dire que l'appartenance à une ethnie peut se manifester par l'utilisation d'une langue. Si dans un cas parler de "l'invasion de l'immigration étrangère" a permis de condamner l'association qui utilisait ce vocabulaire, on peut penser que toutes les attaques ou appels à la discrimination contre les langues historiques parlées sur le territoire français peuvent aussi tomber sous les coups de la loi.

Les propos de l'académicien Michel Debré parlant de "la langue française est attaquée..." elle se bat donc sur deux fronts... "en employant une terminologie militaire auraient pu être condamnés. Notre association n'ayant pas à l'époque les cinq ans d'âge n'a pu se constituer partie civile.

Nous aimerions, Monsieur le Ministre, savoir si votre incitation à la fermeté s'appliquait à l'ensemble de la loi de juillet 1972 et si les appels à la discrimination contre les citoyens français utilisant des langues "ethniques" territoriales feront eux aussi l'objet de la vigilance des procureurs généraux et des procureurs de la République.

Sachant que la France avait ratifié les accords de Vienne qui traitent longuement des droits des minorités et cultures régionales, nous ne doutons pas que vous donniez des instructions afin que la loi et toute la loi soit appliquée avec rigueur.

Dans l'espoir d'une réponse qui confirmera votre volonté en ce sens, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect.

-oOo-

Joan Dorandeu

Ressewet hon eus ul lizher e brezhoneg digant Fumiko Yukawa eus Bro Japan diwarbenn emzalc'h ar stadoù e-keñver ar yezhoù minorelet amañ pe ahont.

"Gant kalz a zale e skrivañ deoc'h ewid ho trugarekaad... Studieres e oan neuze e Skol-Veur Paris 7 ewid ar bloawezh-skol 85-86, med d'ar mare-se ne oa ket ar brezhoneg ma danvez-studi med istor ar relijion e Breizh da vare an Tad Maunoir. En ur studiañ diwar e benn e oan deuet da gaout dudi gant ar yezh iwe. Kroget 'm boa da zeskiñ brezhoneg e Paris ha pa oan bet e Breizh epad ar vakansoù-hañv em boa kemeret rummadoù kentelioù kreñvaet e Roazon hag e Oaled Diwan.

Goude bezañ deuet en-dro da Vro Japan em boa dibabet kudennoù yezhel evel ma danvez-studi. Ha me zo al li ganeoc'h pa skrivid e karit anavezoud buhez pobloù all hag oc'h prest da gemer ar pezh a kavit ar gwellañ enno ewid pinvidikaad ho sevenadur... med "gant frankis".

Den ebed n'en deus ar gwir da rediañ un den pe ur bobl bennag d'ober ar pezh ne blij ket dehañ pe dehi. Diasezenn ar werielezh eo.

Degemeret 'm eus hiziv "le dictionnaire des néologismes officiels", embannet gant "Le Journal Officiel de la République Française", e lec'h m'en em gav reizhadurioù diwar yezh Bro-C'hall.

Ha souezet on bet gant ur politikerezh yezhel ken strizh. Med n'eo ket nemet e Bro-C'hall ! E Bro Ja-

pan iwe : komzet e veze ur rannyezh japaneg gant tad Okinawa, ur rannyezh ken disheñvel ha ne c'hell ket bezañ komprenet gant tud eus kornioù all ar vro, ha martese e vez komzet c'hoazh gant ar re gozh. Med ne vez ket mui komzet gant ar re yaouank. Pa oa bet bremanet Bro Japan, e oa bet ar yezh iwe, hag ar memes tra oa bet gwraet e Okinawa hag e Breizh : simboloù er skol ewid difenn komz ar rannyezh, arouez "nann-sevennaet". Hag ar bobl Ainou, a zo disheñvel he yezh diouzh heni pobl Japan, en deus gouzavet politikerezh kreisennañ ar Stad... Bremañ er fin, eo deuet tud a galon vad, Ainou ha Japanis, da zougennn o gwirioù sevenadurel. Tamn ha tamm e kemm an traou er bed.

A-hendall 'm eus c'hoant mont en-dro da Vreizh, martese a-benn ur bloawezh pe zao... hag o kweloud e Montroules, ur ger a anavezan. Er mirdi en boa prenet niverenn 30 ho kelc'hgelouenn a sell ouzh Yann Sohier.

N'eo ket aes skrivañ e brezhoneg... ha spi 'm eus e komprenit va brezhoneg e gis japanad.

Gant va saludoù breizhad-japanad, Kenavo d'ar wech all."

Trugarekaad a ra Ar Falz Fumiko Yukawa ewid he lizher leun a galon ha spi en anzer da zont. Ouzhpenn-se e vez diskouezet splann ganti e vez ar brezhoneg ur yezh desket hag implijet gant kalz a dud er bed abezh. Ha perag ne vefe ket komzet muioc'h e Breizh ?

22^{ved} KENDALC'H-STUDI BREZHONEG 22^{ème} SESSION D'ETUDES BRETONNES

DU VENDREDI 31 AOUT A 9 H AU MERCREDI 5 SEPTEMBRE A 17 H
au Centre du Mané à QUIBERON (Mor-Bihan) à 500 m de la mer.

- * 6 cours de breton (4 H par jour).
- * 6 ateliers bilingues (2 H par jour).
- * Animation en breton pour les enfants.

- * Chants (1 H par jour).
- * Danses (1 H par jour).
- * Conférences, veillées, fest-nos...

TITOUROÛ/RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :
AR FALZ / SKOL-VREIZH
6 straed Hir/6 rue Longue
29600 MONTRouLES/MORLAIX
Pg/Tél. : 98 62 17 20

CHOMLEC'H AN TI / ADRESSE DU CENTRE :
Centre du Mané
Port Haliguen
56170 KIBEREN/QUIBERON
Pg/Tél. : 97.50.07.77

Pal ar staj-mañ zo deskiñ brezhoneg epad kentelioù med iwe en ur labourad e brezhoneg (pezhioù-c'hoari, urzhiaer, h.a.), mont da weled tud ar vro, deskiñ kanaouennoù ha dañsoù ar vro, kompren an anvioù-lec'h, anavezoud ar vro donnoc'h, eskemm skiant prenet...

* **Kan :** Etre 9 eur ha 10 eur

* **6 strollad labour** (etre 10 eur ha kreisteiz hag etre 14 ha 16 eur) :
1) Deraoudi ; 2) Peuzderaoudi ; 3) Tud a oar mad awalc'h ar yezh ; 4) Tud a oar ar yezhadur mad tre ; 5) C'hoariva e brezhoneg ; 6) Brezhonegerien ampart (urzhiaerezh).

* **Dansoù :** Etre kreisteiz hag 1 eur namaed kard.

* **6 stallad** (etre 17 eur ha 19 eur) :
A) Istor ar vro ; B) An anvioù-lec'h ; C) Bagoù dre lien ; D) Dizoloñ ar vro war droad ; E) An urzhiaerezh hag ar brezhoneg.

* Abadennoù liessort : beilhadegoù, fest-nos, prezennoù hag all.

* Lojet 'vo ar stajidi en un ti, ennañ kamproù gant 3, 4, 5, 6 gwele (privesioù, lavabioù, strikadennoù-dour en ti pe er gampr a-wechoù).

* Roet e vo linserioù ha pallennoù war al lec'h.

* **PRIS :** - 200 lur enskrivadur ha frejoù pedagogel ewid peb stajiad koshoc'h eged 12 bloaz (330 lur ewid ar stummadur dibaoues).

- Boued ha lojeis eus ar gwener 31.8.90 (mennen) betek ar merc'her 5.9.90, da 17 eur.

+ 11 bloaz	Etre 6 ha 10	Etre 1 ha 5
670 lur	540 lur	440 lur

- Stummadur dibaoues paet gant an embregerezh : 1 200 lur en oll.

Le but de ce stage est d'apprendre le breton pendant des cours mais aussi en travaillant en breton (théâtre, ordinateur, etc...), de rencontrer les gens du pays, d'apprendre les chants et les danses du pays, la signification des noms de lieu, de découvrir le milieu, d'échanger des expériences...

* **Chants :** De 9 H à 10 H

* **6 groupes de travail** (de 10 H à midi et de 14 H à 16 H) :
1) Débutants ; 2) Faux débutants ; 3) Stagiaires connaissant bien la langue ; 4) Participant(els) possédant de bonnes bases grammaticales ; 5) Théâtre en breton ; 6) Bretonnans confirmés (ordinateur).

* **Danses :** De midi à 1 H

* **6 ateliers** (de 17 H à 19 H) :
A) Histoire du pays ; B) Noms de lieu ; C) Voile ; D) Découverte à pied de la région ; E) Ordinateur et langue bretonne.

* **Soirées :** Veillées, fest-nos, conférences, etc...

* Les stagiaires seront hébergés au centre du Mané dans des chambres de 3, 4, 5, 6 lits (toilettes, lavabos et douches dans chaque chambre ou à l'étage).

* Draps et couvertures fournis par la maison d'accueil.

* **PRIS :** - 200 F d'inscription et de frais pédagogiques pour chaque stagiaire de plus de 12 ans (330 F pour la formation continue).

- Pension complète du vendredi 31.8.90 (déjeuner) au mercredi 5.9.90 à 17 H.

+ de 11 ans	de 6 à 10 ans	de 1 à 5 ans
670 F	540 F	440 F

- Stagiaires en formation continue payée par l'entreprise : 1 200 F en tout.

KREIZENN VAKANSOÙ COLONIE DE VACANCES

Galleg 10-14 vloaz - 1-15.7.90 - TREGLOU
Un séjour au grand air pour les préadolescents. Au menu : sports et culture ! Apprentissage de plusieurs techniques sportives (voile de mer, canoë, tir à l'arc...). Sensibilisation à la culture bretonne, chants, jeux. Travaux manuels divers, découverte du Pays des Abers.

Prix : 2 000 F tout compris.
Ur prantad d'an aer vat evit rakkrennarded. Sportoù ha sevenadur ! Desket e vo meur a deknik sportel (yol-mor, canoë, gwarañ...). Dizoloet 'vo sevenadur Breizh, kanaouennoù, c'hoarioù. Labourioù dorn, pourmenadennoù dre Vro an Aberioù.

Prix : 2 000 lur en holl.

-oOo-

KANOE-KAYAK

Brezhoneg - + 15 vloaz - 8-15.7.90 - Stêr d'TARN
Diskenn 42 km war ar stêr d'Tarn gant canoë-kayak. Ergerzhadennoù en ur vro kaer-eston ! (traonienn an Tarn, ar "Causses"). Lojet e vo dindan deltennoù. Animatour : Philippe ROMAND.

Priz : 1 500 lur - 8 plas nemedkêñ.
42 km sur le Tarn en canoë-kayak. Excursions dans des paysages de rêves (Gorges du Tarn, Les Causses). Logement sous tentes. Animatour : P. ROMAND.

Prix : 1 500 F
Attention 8 places seulement.

-oOo-

KREIZENN EVIT AR RE VIHAN SÉJOUR POUR LES PETITS

Brezhoneg - 5-6 vloaz - 15-21.7.90 - TREGLOU
Ur prantad berr evit ar re vihan dezho da guitad o zud evit ar wech kentañ. Ur sizhunvezh aozet evito a-ratozh-kaer gant ur skipailh leun a youl ha stummet mat. C'hoarioù a-bep-seurt, kanaouennoù, pourmenadennoù, labour-dorn...

Priz : 700 lur
Une mini-colonie pour les petits qui quitteront Papa et Maman pour la première fois ! Un séjour sur mesure organisé par une équipe dynamique et compétente. Jeux en tout genre, chants, ballades, travaux manuels...

Prix : 700 F tout compris.

-oOo-

Eus an 9 betek an 22 a vis Gouere : KREIZENN EVIT AR VUGALE 6-12 vloaz e LANDELO

Du 9 au 22 juillet :
COLONIE POUR LES ENFANTS
de 6 à 12 ans à LANDELEAU

BAGEAL HA MARC'HEGAÑ VOILE ET ÉQUITATION :

Brezhoneg - 8-12 vloaz - 22-29.7.90 - TREGLOU
Ur sizhunvezh evit ar vugale mont donoc'h gant an daou sport-mañ. Bageal ha marc'hegañ a vo graet a-bep-eil met traou all 'vo graet ivez : c'hoarioù, labour-dorn...

Priz : 1 000 lur.
Une semaine pour permettre aux enfants d'appréhender vraiment ces 2 disciplines. La voile et l'équitation seront pratiquées alternativement. D'autres activités seront proposées, jeux, travaux-manuels...

Prix : 1 000 F.

-oOo-

KREIZENN VAKANSOÙ COLONIE DE VACANCES

Brezhoneg - 6-12 vloaz - 1-12.8.90 - OKITANIA ?
Ur greizenn vakansoù e diavaez Breizh evit ar vugale deuet da vezañ boaz (ha skuizh marteze) eus Treglonoù ! Bevañ e brezhoneg en un endro dishinevel. Dizoleiñ ur vro ha tud all.

Priz : 2 000 lur.
Une colonie hors Bretagne pour les enfants devenus habitués (et fatigués ?) de Treglonoù. Vivre en breton dans un monde différent. Découvrir un pays nouveau et ses habitants.

Prix : 2 000 F tout compris.

Titouroù ewid an oll greizennoù
Renseignements pour toutes
ces colonies de vacances :
AN OALED
Bourk Treglonoù - 29870 LANNILIS

-oOo-

Gwraet e vo ur staj brezhoneg tri live, e Kemper epad Goueliou Kerne, eus al lun 16 a vis gouere da 9 eur betek ar gwener 20 da 5 eus nos gant AL LEUR NEVEZ hag AR SKOL VREZONEG.

Un stage de langue bretonne 3 niveaux sera organisé à Quimper, pendant les fêtes de Cornouaille, du lundi 16 juillet à 9 h, au vendredi 20 à 17 h, par AL LEUR NEVEZ et AR SKOL VREZONEG.

Ewid lakaad e anv, skrivit da/Pour s'inscrire,
s'adresser à :
Sekretour AL LEUR NEVEZ
38 hent Lagatu
29000 KEMPER

LE PROBLEME DES NOMS DE LIEUX EN BASSE-BRETAGNE

(éléments d'analyse et essai de synthèse)

Qu'il soit clair que je définis la Basse-Bretagne comme la partie de la Bretagne se trouvant à l'Ouest de la "frontière" linguistique, précisée en 1886 par Sébillot. C'est-à-dire la partie de la Bretagne où le breton est *langue indigène spécifique* depuis plus de mille ans. Et où le français est, en tant que véhicule courant et autochtone, un *nouveau venu*, à de très rares exceptions près. Mais même dans ces îlots urbains francisants "de longue date", le pourcentage de noms bretons de lieux est très important.

DIFFERENTES CATEGORIES DE NOMS DE LIEUX

• NOMS DE COMMUNES

La dénomination exacte, et donc l'orthographe, des communes ne dépend, autant que je sache, ni de la volonté communale, ni d'une éventuelle volonté supra-communale (départementale, régionale), mais bien de l'Etat français. Il y a une procédure qui permet de les modifier, le plus fréquemment par ajouts (Camaret *sur mer*, Brignogan *Plage*, Moëlan *sur mer*, par souci de publicité touristique, ou bien par souci d'éviter d'éventuelles confusions : Plougastel-*Daoulas*, Châteauneuf-*du-Faou*, Riec-*sur-Belou*.)

Ce sont des noms qui font l'objet actuellement des tentatives les plus sérieuses de "bretonnisation" et en sont pour l'heure le symbole.

• NOMS DE VILLAGES, DE LIEUX-DITS :

Une aimable confusion règne dans ce domaine, au moins du point de vue des graphies, voire beaucoup plus marginalement, dans la présence de formes linguistiques concurrentes. Il n'est pas rare de trouver dans une commune une proportion assez considérable de ces noms pour lesquels sont utilisées différentes graphies. Le plus souvent deux ou trois, mais parfois bien davantage. A contrario, rares sont les lieux-dits ayant "de tout temps" eu une forme écrite fixe, qui n'a jamais varié et est la seule utilisée.

Je ne pense pas que l'Etat français ait, à leur égard, une politique bien définie. Ou s'il en a une, personne en Basse-Bretagne n'en tient compte. Autant que je sache, il n'y a pas de véritable forme "officielle unique". Je n'ai jamais entendu parler de municipalité ayant pris un arrêté fixant ces formes. Il me semble pourtant que cela devrait être dans leurs prérogatives.

L'écrasante majorité de ces noms est de langue bretonne, sauf "épidémie" extrêmement récente ("Bellevue", "Bel-Air...") assez facilement datable, et d'un manque de créativité affligeant.

NOMS DE RUES, DE PLACES... :

Actuellement les municipalités en disposent, autant que je sache, comme elles l'entendent. On rebaptise des rues (rue du Général de Gaulle ...), et surtout on baptise celles que l'explosion architecturale d'après-guerre a créées. Dans leur grande majorité, ces noms sont de langue française. Mon propos n'est pas de discuter leurs qualités créatrices, mais force est de reconnaître une nette tendance à l'uniformisation (rue des pâquerettes ...) et à être influencés par de véritables "modes".

S'agissant de noms de lieux des centres de villes et de bourgs plus anciens, il existe souvent des versions bretonnes parlées de ces noms de rues et de places. A ma connaissance, aucun de ceux-ci n'est officialisé et je n'ai ce jour jamais vu en Basse-Bretagne d'appellation bilingue d'origine ancienne, traditionnelle. Ce qui se voit ailleurs.

• NOMS DE PARCELLES :

Les différents cadastres et documents notariés sont remplis de ces noms. Dans leur très grande majorité ils sont de langue bretonne. Ainsi à Landerneau, seule une *ferme* avait des noms de parcelles en français.

Leur intérêt actuel est surtout historique, étant donné le chamboulement total dans la répartition des parcelles, du fait de l'urbanisation forcée et surtout des remembrements.

• NOMS DE FORMATION NATURELLES :

A savoir les noms de bois, rochers, cours d'eau, d'un côté et de l'autre, les noms de formations naturelles du domaine maritime, de loin le plus riche et le plus "enquêté" : rochers, grèves, pointes, récifs, courants, etc...

On ne peut pas dire qu'il y ait eu de véritable tentative d'officialiser certains de ces noms. Mais bon nombre d'entre eux figurent sur des documents officiels (cartes en particulier). A la différence des noms de lieux-dits, ceux-ci ont fait alors plus massivement l'objet de francisations abusives (cf. cartes de navigation), sans souci de l'authenticité d'un patrimoine collectif.

• NOMS DE CONSTRUCTIONS ARCHITECTURALES :

A savoir le patrimoine religieux : croix, fontaines, chapelles, églises, ou bien laïque : maisons, auberges, etc... Bien souvent il en existe deux versions. L'une, plus ou moins officialisée, en français. L'autre, strictement parlée, en breton.

• NOMS RECENTS :

A savoir noms touristiques (rocher du Sphinx, côte des légendes), zones industrielles et autres, lotissements ... Le plus souvent en français et, s'agissant de créations architecturales récentes, sans équivalents bretons traditionnels.

LA LANGUE DES NOMS DE LIEUX EN BASSE-BRETAGNE

C'est-à-dire non seulement le fait qu'il s'agisse de noms créés au départ dans l'une ou l'autre langue (fait difficile à déterminer parfois, d'ailleurs), mais aussi les différents degrés d'interférence entre les deux.

• NOMS BRETONS "CORRECTEMENT" ECRITS :

Si on n'est pas trop regardant sur l'adéquation à une norme orthographique précise, force est de reconnaître que certaines catégories de noms de lieux sont massivement bretons : les lieux-dits, les parcelles, et la majorité des noms de communes.

A cet égard d'ailleurs, il est absurde d'opposer nom "breton" et nom "français", à moins de jouer sur le sens du mot "français". Quelle que soit la façon dont on orthographie, un nom comme "Quimper" n'est pas "français", du moins d'un point de vue linguistique. Par contre il n'est pas "correctement" écrit.

• NOMS BRETONS ORTHOGRAPHIES DANS UNE ORTHOGRAPHE "VICIEUSE" :

Il y en a en fait de deux sortes. D'un côté des formes vicieuses breton-bretonnes. Le fait de les considérer comme vicieuses dépend alors de l'école de pensée à laquelle on appartient, et est relativement subjectif. Par exemple dans le nom "Roscoff", l'écriture des "-ff" est un fait archaïque. En "breton" on écrit "Rosko". Et, encore une fois, "Roscoff" n'est pas un nom français.

La majorité des orthographes vicieuses vient d'une francisation abusive de noms bretons, c'est-à-dire que l'on applique à des noms bretons des conventions orthographiques venant du français. Ainsi, dans "Loqueffret", où le "-q" est vu comme "français" (mais a été utilisé en breton dans ces textes anciens ...). Ou bien dans "Landvisiau", où le "-au" est une convention strictement française pour écrire "o". Ces cas sont cependant assez rares dans les noms de communes.

• NOMS BRETONS BATARDEUSES :

C'est-à-dire des noms ayant fait l'objet de la francisation d'un élément. Il y en a là de nombreux exemples : tous ceux en particulier où l'on trouve un article "le" ou "la" français devant un nom breton. Avec parfois une "faute" de traduction, ainsi lorsqu'on traduit "Ar Gozh Kêr" par "Le Cosquer", alors que le mot "Kêr" est féminin en breton. Il en va

de même de tous les noms dont "Saint-" est le premier élément.

Plus grave, mais statistiquement peu nombreux, est le cas de noms authentiquement bretons, mais que l'on a écrit comme s'il s'agissait de mots français, du fait d'une certaine homophonie. Ainsi de "Kroashtent" écrit "Croissant". Quelques-uns de ces monstres linguistiques sont de longue date dans le collimateur des militants bretonnants (avec peu d'effets visibles) : le "Croissant" de Plougoulm n'a pas bougé d'un iota.

• NOMS BRETONS TRADUITS :

Le problème historique peut être alors de déterminer laquelle des deux formes est la plus ancienne. Il y a souvent dans ce cas une concurrence historique ancienne. L'ensemble des bretonnants, c'est-à-dire la quasi-totalité de la population autochtone jusque vers 1900, mis à part une poignée d'îlots de francisants) utilisait la version bretonne. Et l'administration sous toutes ses formes utilisait la version française.

Linguistiquement, le problème est encore plus complexe. On trouve des dualités presque parfaites : ainsi "Bourg-Blanc/Bourc'h Wenn" (en fait ... Ar Vourc'h Wenn), ou bien "Pont-de-Buis/Pont ar Veusenn". On trouve des formes plus ou moins inexactes : ainsi "La Ville-Jouan" à Châteaulin, où le "ville" est en fait le mot breton "mil(lin)". Ou des "démultiplications", ainsi "Le Bot" à Brest-St-Marc, en breton "Ar Vod".

On trouve également deux noms bretonnes concurrents dont l'un apparaît comme "français", ainsi "Morlaix / Montroules", ou les communes du Léon avec dualité "Gwi-Plou" (Plouzévédé / Gwitevedé), au quel cas on n'a d'ailleurs pas affaire à une traduction.

• NOMS "METIS" :

C'est-à-dire des noms dont la syntaxe globale est celle d'une des langues en concurrence, mais dont un élément est dans l'autre langue. Ils sont assez fréquents en particulier dans des noms de rues de centres-villes ainsi l'"allée du Poanben" et la "rue du Toullic", à Morlaix.

• NOMS FRANÇAIS BRETONNISES :

Il en existe quelques-uns. Le premier qui me vient à l'esprit est "Garchin" à Porspoder (refrançaisé en "La Garchine" ...) et qui vient du français "Garde Signes".

• NOMS FRANÇAIS :

À très peu d'exceptions près, il s'agit de noms récents ou de noms de propriétés nobiliaires ayant un autre nom en breton : ainsi le manoir de Bel-Air à Brélès, en breton "An eur gaer" (pour "Al leur gaer" ?), ou la ferme de St-Thonan dite "Plessisgat" en français et "An Dorgenn" en breton. Ces noms français anciens ont une valeur historique indéniable.

LES SOURCES DOCUMENTAIRES

Pour se rendre compte de l'incohérence générale qui est l'état de fait actuel, il suffit de s'intéresser de près aux noms de lieux d'une communauté territoriale restreinte. La tendance documentaire prévalante, jusqu'il y a très peu, a consisté à collecter les formes écrites, anciennes et récentes.

Ce préjugé favorable à l'égard des normes écrites nous vient, entr'autres, des traditions administratives françaises (qui prévalaient déjà avant la perte d'indépendance de la Bretagne, d'ailleurs, dont la langue administrative était le français).

Le problème intellectuel est, dès lors qu'il y a multiplicité de formes écrites, de décider laquelle sera choisie et proposée pour une éventuelle officialisation.

FORMES ANCIENNES :

C'est-à-dire pour l'essentiel des formes datant d'avant la Révolution française. Elles sont multiples et archivées en divers lieux et leur consultation exige déjà un début de spécialisation. Les documents les plus anciens sont le fait des monastères, mais on trouve épisodiquement chez des auteurs étrangers beaucoup plus anciens des noms de lieux bretons, datant d'avant Jésus-Christ. Le problème est d'abord de savoir à quel nom actuel ceux-ci correspondent.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DEPUIS LA REVOLUTION :

C'est-à-dire des documents divers : départementaux, communaux, actes notariés. Toute administration est susceptible d'avoir son lot de formes écrites de noms de lieux. Le plus souvent, la multiplicité des formes est la règle et l'unicité l'exception, surtout pour les noms de lieux-dits.

DOCUMENTS ECRITS D'ORIGINE PRIVEE :

Il peut s'agir de papiers de famille, mais aussi de ces nombreuses "monographies" dont les auteurs ont le plus souvent fait de la recherche d'archives. Certains d'entre eux présentent des listes essayant d'être exhaustives, voire étudient ces noms.

DOCUMENTS OFFICIELS EN COURS :

Il s'agit de ce qui est en principe à la disposition (moyennant finances) de tout citoyen : les cartes de l'I.G.N. (pour le domaine terrestre) ou du S.H.O.M. (pour le domaine maritime). Celles de l'I.G.N. les plus récentes (série "bleue" au 1/25000ème) sont remarquables s'agissant du domaine terrestre, et un net effort de re-bretonnisation des noms de lieux a été opéré, sans cohérence d'ailleurs avec ce que pratiquent d'autres administrations ni les communes concernées. Les cartes du S.H.O.M. pour lesquelles avait été commanditée une remarquable série d'enquêtes sur les toponymes du domaine maritime sont beaucoup plus inégales, et

regorgent en particulier d'archaïsmes et d'erreurs parfois délitantes (en particulier dans le domaine ... terrestre). (cf. Note).

On peut consulter aussi, pour l'anecdote, l'annuaire du téléphone qui fourmille de transcriptions des plus fantaisistes (c'est l'abonné qui donne son adresse, et donc l'écrit comme il le juge bon), ou s'amuser à comparer ces différentes sources avec celles en cours dans une commune précise (cadastres, matrices cadastrales, listes électorales). L'impression globale est d'une incohérence assez remarquable.

ETUDES BRETONNES SPECIFIQUES :

C'est-à-dire les ouvrages de spécialistes de l'étude des noms de lieux bretons. Les deux plus éminents de ces spécialistes actuels sont M. Falchun et M. Tangy mais il y en a, et il y en a eu d'autres. Les revues d'études bretonnes sont remplies d'articles de fond, ou plus anecdotiques, sur les noms de lieux.

LA "FILIERE" CELTIQUE :

S'agissant de travaux généraux sur les noms de lieux, toute personne cultivée se doit, outre le breton, de bien connaître l'anglais et le gallois. Ceci pour consulter avec profit la masse de documents publiés Outre-Manche et concernant un domaine linguistique qui coïncide avec le nôtre.

Il en va de même avec le domaine de l'ancien celtique continental, mais là le français suffit à la rigueur.

Note : Mention spécifique doit être faite dans les documents "officiels" de l'enquête sur la toponymie des Côtes de Basse-Bretagne commanditée par la Marine Nationale, avec des règles édictées par elle. Effectuées en gros, entre 1955 et 1965 par des linguistes amateurs ou professionnels, publiées par fascicules correspondant à des cartes, ces enquêtes représentent un énorme corpus de formes orales transcrites.

Malheureusement ce travail est incomplet, inexact, et souffre d'un très net préjugé "étymologiste" (voir plus loin la définition de ce mot). De plus, une regrettable imprécision dans les règles fixées par la Marine a abouti à la non-utilisation, dans les cartes rédigées depuis, des résultats de ces enquêtes. D'autres travaux sont actuellement en cours de réalisation, en particulier concernant le Léon avec des documents plus fiables (vu le problème général de "localisation" en la matière) et un point de vue linguistique plus soucieux de l'authenticité.

LA MEMOIRE ORALE :

Un certain nombre de recherches récentes visent à faire l'inventaire des noms de lieux présents dans la mémoire des Bretons eux-mêmes. Ceci pour plusieurs raisons :

- face à l'incohérence des formes écrites, on a pu croire un temps à l'unicité des formes orales (ce qui est, en fait, loin d'être le cas).

- face à l'adoration quasi-religieuse pour les formes écrites anciennes, on peut désirer savoir ce qu'en disent ceux qui sont nés sur place et dont le breton est la première langue.

- force est, enfin, de reconnaître que si, dans certains domaines, l'inventaire écrit est à peu près

complet, on ignore en général, sauf à être soi-même natif de la communauté dont on étudie les noms de lieux et à en connaître le dialecte parlé, la *prononciation* de ces noms.

- et par ailleurs, il est des domaines où, à l'évidence, l'inventaire écrit n'est pas complet, en particulier le domaine maritime, celui des noms de roches à terre, des cours d'eau, des versions bretonnes de certains noms anciens (noms de rues...).

Je suis d'autant plus à l'aise pour en parler que j'ai en cours un travail d'inventaire systématique de la prononciation des noms de lieux du Léon, ainsi que de collecte des noms laissés pour compte par les études actuellement disponibles (ou trop partiellement recensés).

A la date où j'écris ces lignes (23-10-1988), cette enquête en cours m'a déjà amené à consulter, s'agissant de l'ensemble des noms à terre (à l'exception des noms de parcelles...), 439 personnes et je prévois d'en voir en tout plus de 600. Et s'agissant du domaine maritime, qui exige une méthodologie différente du fait des problèmes de *localisation* des toponymes, c'est d'ores et déjà 232 personnes qui ont été consultées (et sans doute 400 l'auront été en tout). Travail d'enquête dont le fruit devrait être quatre ou cinq livres de références sur les noms de lieux, dont un élément essentiel sera la notation phonétique. (cf. Note).

REGARD SUR LES TENTATIVES DE BRETONNISATION ACTUELLES

En ce domaine, du fait d'une prise de conscience "bretonne" plus grande et, surtout, de la pression des militants culturels, un certain nombre de choses ont été réalisées ou sont en cours de réalisation.

Citons :

- des mises en cohérence de l'orthographe des noms de lieux-dits dans certaines communes, dans certains cas depuis fort longtemps (par exemple à Braspartis, à Châteauneuf-du-Faou, à Plougastel-Daoulas).

- la "guerre" des noms de communes, menée par divers groupes dits "extrémistes" tel que Stourm ar Brezhoneg actuellement.

- la création d'une commission de toponymie sous le contrôle de l'Institut Culturel de Bretagne, lui-même émanation de la "Région" dite de "Bretagne".

- la collaboration de M. Tanguy, spécialiste de la question, et chercheur au C.N.R.S., avec certaines municipalités, ainsi celle de Plouguerneau.

- l'apposition de plus en plus fréquente de panneaux d'agglomérations présentant, en dessous du nom officiel, "la" version bretonne choisie (choix parfois plus ou moins contestable).

- la création d'une terminologie bretonne pour "doubler" la signalisation municipale. Tentatives, en général incomplètes, dans des communes telles que Carhaix, Brest ou Landéda.

- le choix de plus en plus fréquent de noms

"bretons", voire d'une signalisation bilingue (à Plourin-les-Morlaix), lorsqu'il s'agit de nommer une création urbaine.

- malheureusement, cette bretonnisation à la base (du fait de l'absence d'une politique régionale globale) souffre elle-même de maintes incohérences, dues à la multiplicité des "écoles de pensée" quant au choix à faire en cas de bretonnisation.

Note : Pour plus de précision sur cette enquête, voir le long article "Studia anolou Bro-Leon" dans Brud Nevez n° 110.



Panneaux bilingues à Plourin-les-Morlaix

LES ECOLES DE PENSÉE

Qu'il soit clair qu'il ne s'agit en fait que de "fils conducteurs", que nombre de ces "écoles de pensée" sont plus potentielles que réelles, et qu'un individu donné peut souscrire à plusieurs d'entre elles, voire faire des choix différents selon le type de noms de lieux.

LE STATU-QUO :

La revendication de bretonnisation étant pour l'instant assez faible, il n'y a pas de "mouvement" réclamant le statu-quo et rejetant de ce fait la bretonnisation. Mais il paraît évident que lorsque celle-ci marquera des points conséquents, il s'avèrera une opposition qui peut être amenée à se structurer. Les conservateurs de tout type sont légion et le *potentiel anti-breton* est grand parmi cette frange importante de la population bretonne pour qui la page de la bretonnité est définitivement tournée. D'ores et déjà, de manière sporadique, des panneaux "bretons" ont fait à leur tour l'objet d'actes de vandalisme (ainsi à Landerneau).

Le "problème" est qu'il n'y a pas d'immobilisme de fait en la matière. Tôt ou tard un esprit "logique" s'apercevrait de l'incohérence actuelle et souhaiterait une unification orthographique quelle qu'elle soit. Et de nouveaux noms sont constamment donnés, d'où des choix à faire.

L' "ETYMOLOGISME" :

C'est probablement l'attitude la plus fréquente. Face à un nom breton par lequel un individu se sent concerné, quelle qu'en soit la raison, la première question du non-bretonnant est "qu'est-ce-que ça veut dire ?" (sous-entendu : en français).

A cette préoccupation prioritaire essaie de répondre l' "école étymologiste". Son objet n'est pas la bretonnisation des noms de lieux, mais la réduction du pourcentage d'incertitude quant à la compréhension de ces mêmes noms, c'est-à-dire la possibilité de les traduire.

Discipline linguistique à part entière et de longue date, c'est aussi la partie visible de l'iceberg que sont les recherches du spécialiste du C.N.R.S. en la matière : voir "Les noms de lieux bretons" (Studi n° 3).

Personnellement, je suis opposé à l'étymologisme pour deux raisons : la première est que, le public étant ce qu'il est, il n'aura que trop tendance à prendre pour parole d'évangile ce qui, dans bien des cas, n'est qu'hypothèse plus ou moins vraisemblable. Tout le travail de l'étymologiste consiste à augmenter le "taux de vraisemblance", la certitude totale étant presque impossible en la matière.

La deuxième est que, dans des circonstances politiques défavorables, que je ne souhaite ni ne présume, ces traductions peuvent servir ni plus ni moins, à l'effacement des noms bretons. Voir à cet égard la traduction pure et simple du nom de la ferme d'origine d'un Plabennecois qui a eu son heure de gloire, traduction qui est actuellement seule utilisée*.

* Il s'agit de F. Tynévez, dont le nom de la ferme a été traduit (correctement d'ailleurs) par l'"Ormeau".

L' "ANTIQUARIANISME" :

On peut déceler dans cette forme de pensée un surprenant désintérêt à l'égard des formes orales actuelles, du fait de la primauté donnée dans tous les cas aux formes écrites. Contradiction apparemment consistante. Cf. p. 34 du livre de B. Tanguy :

... "Un village de Plouider (F.) est écrit "Tonanéach" par la nomenclature, mais "Toranéach" par le Cadastre. Quelle forme choisir ? La connaissance de la prononciation résoudrait sans doute le dilemme. Mais l'ignorant, il convient de rechercher des variantes de l'une et de l'autre ...".

Voilà bien un exemple de l'attitude "antiquarienne". En effet Plouider se trouve dans la zone téléphonique de Brest où réside M. Tanguy. Il y a, au bas mot, à Plouider, plusieurs centaines de personnes natives du cru et dont le breton est la première langue. Deux ou trois coups de téléphone lui donneraient la solution que tout un chacun connaît

sur place. Et son seul recours est la recherche de nouvelles formes écrites ...

Dans cette perspective, plus une forme est ancienne, plus elle est respectable (ce qui est normal), mais aussi plus on doit en tenir compte pour l'écriture actuelle (ce qui est moins normal). Ne serait-ce que, parce que, comme le sait toute personne au courant des formes écrites anciennes du breton, il y a eu une époque où, dans l'écriture du breton, on ne notait pas les mutations, rien moins que cela. Or la vraisemblance la plus grande est qu'on les faisait, oralement, bien sûr. Donc si je prends les cas, assez fréquents, d'un village écrit "Kermorvan", la forme ancienne (et écrite actuelle), ne note pas la mutation, alors qu'oralement on dit "Kër Vorvan". Et il est très vraisemblable qu'on la faisait déjà à l'époque de la plus ancienne forme écrite nous restant.

LA REBRETONNISATION :

Il s'agit de la nébuleuse de pensée qui a pour objet de réactualiser, d'augmenter la conscience bretonne de la population en général. Or beaucoup de Bretons finissent par ne même plus avoir une conscience claire que les noms qui les entourent ne sont pas français. Le fait de bretonniser, ou d'améliorer la bretonnité de ces noms est donc perçu comme un fait positif et hautement symbolique de la volonté de bretonnité d'une façon générale.

A peu de chose près, la nébuleuse se divise sur des problèmes qui sont, en caricaturant un peu, purement orthographiques.

QUELLE ORTHOGRAPHE POUR LA (RE)BRETONNISATION DES NOMS DE LIEUX ?

L'existence, et les rivalités subséquentes, de plusieurs orthographe du breton est un fait à la fois divertissant et agaçant. Voici dans l'hypothèse où une quelconque structure administrative opte pour une bretonnisation, les différentes écoles orthographiques, tant potentielles que structurées. Il va de soi que mon exposé en la matière ne saurait être que simpliste et réducteur.

L(ES) ORTHOGRAPHE(S) ANTIQUARIENNE(S) :

Nous l'avons déjà dit, certains chercheurs considèrent comme étant la "vraie forme", la forme écrite la plus anciennement attestée. Il y a dans ce cas des problèmes de *cohérence* très importants. Nombre de noms actuels n'ont pas de formes "anciennes" nous restant, (disons, datant du Moyen-Âge). D'autres correspondent à des périodes différentes. Certaines graphies sont le fait de copistes maîtrisant une écriture raisonnée et cohérente (mais archaïque) du breton, d'autres celui de copistes ignorant celle-ci ou s'efforçant de latiniser tous les noms...

LE K.L.T. :

C'est-à-dire l'orthographe qui s'est imposée après les recherches du linguiste Le Gonidec. Cette orthographe, qui ne tient aucun compte des faits linguistiques vannetais, a été massivement utilisée dans les textes publiés au 19^{ème} siècle, mais non exclusivement. Bon nombre des graphies actuelles, dans la zone linguistique correspondante, utilisent des conventions orthographiques qui datent de cet époque (en gros, début du 19^{ème} siècle). Cette orthographe n'est plus utilisée pour les publications actuelles. Bien que très "marquée" du point de vue de la "bretonnité", elle n'a pas fait l'objet d'une fixation précise à caractère politique, en tant que telle. Son influence est très marquée dans les noms écrits dans le Léon en particulier.

L'ORTHOGRAPHE UNIFIEE :

(dite, entre autres, "zh"). Adoptée pendant l'Occupation allemande (ce qui a fourni un prétexte à essayer de la liquider politiquement), elle se veut supradialectale et inclut les faits vannetais. Elle sert également d'étendard à l'école de pensée "nationaliste", ce qui n'implique pas que tous ses utilisateurs soient eux-mêmes nationalistes...

Dans l'édition et l'enseignement, elle est actuellement en position de force et est, de loin, la plus utilisée. On l'associe généralement à la Section de Celtique de l'Université de Haute-Bretagne à Rennes. C'est également l'orthographe officielle du mouvement d'enseignement Diwan et celle de la majorité des membres de la Commission de toponymie de l'Institut Culturel de Bretagne. C'est enfin celle de la plupart des bretonnants les plus "renvendicatifs".

L'ORTHOGRAPHE UNIVERSITAIRE :

dont le principal promoteur fut M. Fal'chun. Elle fut "officialisée" par l'Education Nationale dans les années cinquante. Le seul "détail" étant que, l'enseignement du breton étant resté plus que confidentiel à l'époque, elle ne se répandit pas réellement. On l'associe en principe à une vision "régionaliste" de la Bretagne. C'est, du fait de ses positions dans l'édition et l'enseignement, la deuxième orthographe du point de vue du nombre de ses utilisateurs, potentiels du moins.

"LES" ORTHOGRAPHES VANNETAISES :

Face au "problème" linguistique que pose le vannetais à maints égards, différentes solutions ont été prônées :

- un "équivalent" vannetais du K.L.T. a été très utilisé jusqu'au milieu de ce siècle, en particulier dans les publications religieuses. Mais cette utilisation ayant pratiquement cessé...

- l'orthographe unifiée proposait aux Vannetais une orthographe commune incluant un certain nombre de leurs spécificités.

- un équivalent vannetais de l'orthographe universitaire a été mis au point. Le problème fut alors que la publication en vannetais était déjà moribonde et ne s'est toujours pas relevée véritablement.

L'ORTHOGRAPHE INTERDIALECTALE :

Fruit inattendu d'une tentative avortée d'union des tenants des autres orthographes pendant les années 1970, cette nouvelle orthographe, poussée par le mouvement breton "de gauche" de l'époque (U.D.B., Ar Falz) connut quelques succès à ses débuts avant de marquer le pas depuis quelques années. Elle propose aux Vannetais une autre solution beaucoup plus soucieuse de leur spécificité mais néanmoins unitaire.

LES POTENTIALITES ORTHOGRAPHIQUES LOCALES :

Alors que certains dialectes se "retrouvent" sans trop de mal dans l'une ou l'autre des orthographes en lice (le K.L.T. et l'orthographe universitaire font la part belle au Léonard, dialecte linguistiquement "conservateur", et le vannetais "traditionnel" était basé sur le haut-vannetais de la région de l'éveché), d'autres zones dialectales, sans réelle tradition d'écriture, ont beaucoup de mal à les accepter (ainsi pour la région de Quimperlé à Scaër, par exemple, quelle que soit l'orthographe d'ailleurs, ou la région intermédiaire du bas-vannetais).

D'où la possibilité que, localement, on officialise des formes dialectales locales en se basant plus ou moins sur une des orthographes existantes.

Cette virtualité existe en fait dans tous les dialectes. On peut imaginer aussi des "solutions" dites "phonétiques" (en utilisant des conventions orthographiques venues du français, censées faciliter la lecture).

Dès que le principe d'une certaine officialisation est accepté localement, une seule personne se charge, dans la pratique, du travail, en consultant éventuellement d'autres. Elle fait donc intervenir ses propres préjugés favorables ou défavorables à l'égard de telle ou telle orthographe, ses connaissances ou non à l'égard des formes anciennes et son attitude en la matière, ainsi que son plus ou moins grand respect des formes dialectales locales. A la limite, une autre personne travaillant dans une commune voisine, au dialecte presque identique, peut très bien faire un choix très différent...

PROPOSITIONS POUR UNE SOLUTION "GLOBALE"

Parlons tout d'abord à visage découvert ! Quels sont mes propres a-priori, cause en grande partie des suggestions que je vais faire ?

Bien que n'appartenant pas à la mouvance nationaliste "pure et dure" (je n'utilise pas, par exemple, l'orthographe unifiée), je me reconnais dans celle que l'on peut dénommer mouvance "nationalitaire". Je considère la bretonnité de la Bretagne comme sa contribution normale, et la seule authentique, à la culture de l'humanité. Je considère aussi qu'il n'y a pas d'"homme cultivé", voire "d'honnête homme" en Bretagne, sauf à s'intéresser, entre autres bien sûr, à cette bretonnité, et qu'une

connaissance avancée de la langue bretonne en particulier est indispensable à qui souhaite ne pas être ce que je n'hésite pas à appeler un "étranger de l'intérieur". Et, que diable, une langue ça s'apprend quand on n'est pas trop bête ! Je suis d'autant mieux placé pour en parler qu'à l'âge de 16 ans, je ne connaissais pas un mot de breton (ni même "kenavo" ...). Voilà donc mes a-priori intellectuels.

Qu'il soit clair par ailleurs qu'aucune solution ne *satisfiera tout le monde*, même et surtout les personnes intéressées par la chose, qui voient leur bretonnité comme un fait positif. Car il y a dans les diverses "écoles de pensée" dont j'ai parlé autant d'orthographes existantes ou potentielles et qui dans bon nombre de cas s'excluent les unes les autres.

D'autre part, personne au monde n'a l'autorité réelle "administrative", ni l'autorité morale, pour amener présentement tous les promoteurs de la langue bretonne à s'entendre sur un système orthographique. Je suis de ceux qui n'y voyent pas un mal d'ailleurs, n'étant qu'un médiocre admirateur des systèmes hypercentralisés, uniformisés, académisés dont la Bretagne a eu (et a toujours ...) tant à souffrir. Ceci aussi colore mes choix.

L'Etat français qui se moque royalement de la culture bretonne et ne cède à son égard que sous la pression des baionnettes ... aurait à la rigueur la force et le droit pour lui. Mais cela impliquerait la reconnaissance officielle du breton comme "langue de France" (pourquoi pas, d'ailleurs ? Voir ce qui se passe en Espagne pour le basque et le catalan). Il serait cependant amené à faire un choix orthographique, où à imposer qu'un choix soit fait. Chose que n'accepterait pas l'école de pensée nationaliste probablement.

La région dite de "Bretagne", du fait qu'elle ne représente que quatre départements bretons, n'a pas non plus l'autorité morale suffisante. Dans l'état présent des choses, elle est en général trop timorée dans ses options régionales, de toute manière, pour s'essayer à une officialisation "sauvage" du breton. Ce ne serait pourtant pas une mauvaise chose, ne serait-ce que pour pousser l'Etat, soit à se désaisir de ses pouvoirs centralisés en matière culturelle et linguistique, soit pour l'amener à reconnaître nos spécificités.

SUGGESTIONS SELON LES CATEGORIES DE NOMS

NOMS DE COMMUNES :

Nous avons vu que dans bon nombre de cas le choix n'est pas entre un "nom français" et un "nom breton", mais entre deux orthographes possibles (ou davantage) d'un nom qui est breton.

Personnellement, je ne suis guère en faveur du pâle rattachage qui consiste à doubler la signalisation avec deux formes, l'une en principe "bretonne", l'autre officielle, sans parler du coût financier. Cela ne paraît pas rationnel.

En l'occurrence, je pense que la région dite de "Bretagne" (qui englobe tout de même l'ensemble de la Basse-Bretagne) devrait prôner une solution glo-

bale, dont les modalités seraient à mettre au point par la commission de toponymie de l'Institut Culturel de Bretagne.

- S'agissant des orthographes vicieuses à divers égards : choix d'une orthographe à officialiser en remplacement pur et simple de la présente. Qu'on ne me dise pas que ce n'est pas possible, le Pays de Galles par exemple a opéré ce genre d'officialisation. En Basse-Bretagne cela concerne la majorité des noms de communes.

- Là où il y a une véritable dualité linguistique (et non orthographique), officialisation de la forme bretonne à égalité juridique avec la forme seule officielle présentement. Les exemples de ce type ne manquent pas non plus en Europe.

Mais quelle "orthographe bretonne" ? En fait les problèmes à ce niveau concernent une minorité de noms de communes. Personnellement je suis plutôt en faveur d'une solution cas par cas, tenant compte, moins de telle ou telle orthographe actuellement dominante dans les écrits, que d'éventuelles traditions écrites (fortes surtout en Léon et en Vannetais, et dans une moindre mesure dans le Trégor).

Mais je préfère encore un choix "nationaliste" au statu-quo.

NOMS DE VILLAGES, DE LIEUX-DITS :

Ma position est là fondamentalement différente. La commune dispose présentement de l'orthographe de ses noms de lieux, si elle le désire (et même si elle ne le désire pas ...). Localement, les gens se sentent bien davantage concernés. Et si on prétend respecter un patrimoine local, il serait, à mon sens, criminel de faire table rase des formes dialectales locales. C'est-à-dire que je ne recommande pas un dogmatisme orthographique précis, mais bel et bien un travail au coup par coup, quitte à faire des choix différents de ceux du voisin.

Qu'il soit clair que, de toute façon, quel que soit le choix orthographique que fait le promoteur de la bretonnisation, tous les noms de lieux-dits ne rentrent pas dans ce cadre, quel qu'il soit. En effet l'attitude dogmatique est possible quand l'étymologie du nom est évidente (par exemple : "Ar C'ér Goad"), mais lorsqu'on n'en a aucune idée (ou que diverses hypothèses sont en lice ...) ? De toute façon, même avec un credo orthographique en poche, il y a des choix à faire qui ne satisfont jamais pleinement.

Là où les traditions orthographiques dialectales sont structurées, essentiellement en Léon et en Vannetais, je suis partisan d'en tenir compte au maximum (ainsi pour les formes léonardes en "ea" : "creac'h"). De même un inventaire précis de la (en fait des) prononciation(s) me paraît indispensable à mener à bien au préalable.

Après quoi je suggère ni plus ni moins l'adoption de la liste re-bretonnisée des toponymes par un arrêté municipal l'officialisant. Par cet arrêté la municipalité s'engage à utiliser dorénavant cette orthographe dans tous les documents à venir de son ressort (cadastres, listes électorales, plans, panneaux indicateurs), en avertit les administrations susceptibles de les utiliser (impôts, PTT, IGN, INSEE ...), et invite cordialement ses administrés à s'y conformer à l'avenir.

NOMS DE RUES, ETC ... :

Le premier travail me semble être un travail de collecte du patrimoine oral. C'est le seul cas de formes écrites "anciennes" où je prône une authentique signalisation bilingue, et non une simple (si j'ose dire ...) rectification. Lorsqu'un tel nom existe anciennement (exemple : "ar ru ludu" à Landivisiau, ou "ru greisteiz" à Landerneau), il fait partie du patrimoine culturel de la ville. Je recommande évidemment de faire le plus grand cas de la prononciation et des traditions orthographiques "régionales" (au sens breton) là où elles existent. Par exemple il me semble absurde dans le Léon de recommander le mot "straed" comme équivalent du français "rue". Les deux mots sont d'origine latine et ne sont pas moins bretons l'un que l'autre, et le mot "stread" est par ailleurs bien vivant mais dans un autre sens (celui d'un étroit chemin de campagne, ou d'une sente étroite).

NOMS DE PARCELLES :

La situation du foncier étant ce qu'elle est, les noms de parcelles me semblent ne mériter aucune officialisation, sauf dans le cas précis où on construit un nouveau lotissement ou une habitation seule. Dans ce cas plutôt qu'un insipide nom soumis aux phénomènes de mode, il est plus respectueux de notre patrimoine commun de réactualiser le nom ancien de la parcelle. C'est d'ailleurs ce que beaucoup d'individus et de municipalités font déjà.

Par ailleurs l'étude de ces noms est bien sûr très instructive, mais là n'est pas mon propos présent.

NOMS DE FORMATIONS NATURELLES :

Comme je l'ai dit, leur inventaire complet reste à faire.

Il faut prendre conscience du fait qu'un certain nombre de noms actuellement en cours sont de véritables inventions récentes, créations d'un seul individu. Leur donner la même valeur qu'à un nom ancien, traditionnel, utilisé de longue date par les gens du cru, me paraît une véritable erreur culturelle et historique. Or beaucoup de personnes, dès lors que ce nom est écrit et, par exemple, enseigné à l'école, ont tendance à y voir le "vrai" nom, au détriment de leurs propres traditions ancestrales.

Il faut donc faire l'inventaire complet en question, et le faire à fond, une bonne fois pour toutes, tant que les bretonnants élevés dans la langue sont encore légion (mais une légion qui décline rapidement dans certaines communes). S'agissant du Léon, où j'opère actuellement, seul le centre de Brest échappe à l'investigation d'une façon assez généralisée. Dans tous les autres cas, les prononciations authentiques sont toujours dans la mémoire de dizaines d'individus, pourvu qu'on aille les solliciter.

Le travail de bretonnisation à faire est particulièrement important dans le cas du domaine maritime, et complexe du fait que nombre des traductions françaises officialisées par les cartes sont désormais d'utilisation courante dans la navigation

non locale, à l'exclusion des formes locales authentiques dont la valeur historique est bien sûr *largement supérieure*.

NOM DE CONSTRUCTIONS ARCHITECTURALES :

Là aussi un inventaire des formes orales s'impose et le respect de ces formes et des traditions écrites régionales.

NOMS RECENTS :

Il me paraît bien sûr souhaitable que le maximum d'entre eux soient en breton, monolingues de préférence. Mais ce choix est exclusivement celui d'instances locales, et dépend de leur degré de "conscience bretonne".

S'agissant de l'officialisation d'une terminologie bretonne destinée à doubler la signalisation actuelle dans la perspective d'un bilinguisme généralisé, éminemment souhaitable, je pense que la commission de toponymie de l'Institut Culturel de Bretagne est à même de faire un excellent travail et je sais que celui-ci est en cours de réalisation. Je n'attache personnellement que peu d'importance à l'a priori orthographique qui préside à ses choix. L'essentiel, à mes yeux, est que ce soit du breton.

ET LA PRONONCIATION DE CES NOMS ?

Un aspect insidieux mais non moins réel de la francisation des noms de lieux est celui de leur prononciation.

Certains partisans du statu-quo, ou d'une bretonnisation modérée, s'appuient sur l'argument qui consiste à dire que certaines graphies non-bretonnes, puisque faisant référence à des conventions linguistiques françaises, ont cependant l'avantage de garantir la pérennité dans une certaine mesure de la prononciation bretonne. A contrario, des conventions orthographiques "trop" bretonnes peuvent amener une lecture "française", et donc la francisation de la prononciation.

Cet argument ne manque pas de pertinence, en particulier s'agissant de ce que le breton note "ge" et le français "gue" (par exemple dans "Guerlédan"). Mais y a-t-il une solution autoritaire à ce qui est un ensemble de pratiques diffusées ? N'entend-on pas la belle jeunesse landivisiaenne prononcer désormais "Bodili" et non le trop plouc "Bodilis", imitée en cela par les gens de Bodilis de plus en plus !

Mais quelle logique y a-t-il, par exemple, à prononcer le nom de famille "Derrien" en français, comme "Des riens", alors que "Jaouen" sera prononcé "Jaouène" ? Ceci alors que les deux noms riment absolument en breton !

Vaste débat, et qui n'est plus mon propos.

Mikael MADEG

St-Thonan
Professeur de breton au Lycée de Châteaulin
Ancien élève de l'E.N.S. de St-Cloud

DEWEZH STUDI war STUDI AN ANVIOU

aset gant Mikael Madeg,
e diabarzh Gouelioù Kann al Loar e Landernew (Bro Leon)
d'ar Sadorn 14 a vis Gouhere 1990

Abae tremen tri bloaz 'zo e ran enklaskerezh war anvioù lec'hioù Bro Leon (hag abae kalz pelloc'h c'hoazh war al lesanvioù eno ive). Ar pezh a ran zo dastum e-toues ar muiañ possibl a dud, war al lec'h, an anvioù lec'hioù a anavezan : o skrivañ, dastum o distagadur hag o lec'hiañ war gartennoù.

War ar stern ez eus ganin ur pemzeg levr bennag diwarbenn an anvioù lec'hioù e Bro Leon (hag unan war an anvioù familhoù). Embannet e vint goustadig, dre ma vo gellat : med d'ar re interestet gant an danvez e c'hellan diskouez diouzhtu gant un tamm brav a skwerioù ar pezh ar ran, penaos e ran, ar mod traou a gavan ha pessor reolennoù labour am eus ranket kemer, alies diwar war choust. Reolennoù a c'helfe talvezoud ewid tud o defe c'hoant labourad war anvioù lec'hioù e lec'h all e Breizh Izel.

Setu roll-labour an dewezh studi a ginnigan :

Sadorn 14 da 10 eur vintin : studiañ al lesanvioù da 11 eur vintin : studiañ an anvioù familhoù.

Sadorn 14 da 2 eur goude kreisteiz : studiañ an anvioù parresioù, kêriadennoù, lec'hioù an Arvor, rec'hier, steroù, tergin, ruioù ha plassennoù.

E brezhoneg e vo grwaet peb tra, en ul lec'h n'eo ket divizet c'hoazh e Landernew. Ha digoust e vo peb tra. Med red eo din, araog aosañ muioù gouzoud ez eus tud interestet. Dezo neuze da skrivañ din (M. Madeg, Kêredol, 29800 St-Tonan) pe da bellgomz din (98.20.32.20, dreistall da nos). Neuze e vo kasset keloù ewid al lec'h ressis.

Mikael Madeg

LANDERNEAU/LANDERNE
10-14 JUILLET 90
10-14 GOUERE 90

4^e Festival
Pevare Gouel
KANN AL LOAR



E BREZHONEG, MAR PLIJ !

MORLAIX rime avec FRANCAIS !

Fin 1989 est né un projet de réhabilitation du bloc urbain HLM de Kerfraval à Morlaix où les 294 logements sinistrés dès la réception des travaux en 1980 "accèdent peu à peu à la dignité humaine", tel que l'on peut le lire dans un article d'Ouest-France. "Kerfraval" s'appellera désormais "les jardins du Launay" et les rues seront débretonnées pour porter peut-être des noms d'îlots de la baie.

Voilà un exemple à l'appui de l'étude de Mikael Madeg dans ce même numéro et qui pourrait tomber sous le coup d'une loi qui viserait toute xénophobie, tout discrédit porté envers un peuple ou une langue comme le demande Joan Dorandeu au Ministre de la Justice en date du 30.9.1989 (document publié dans ce numéro, p.11).

Cette opération de rénovation réalisée par "Aiguillon construction" et la ville de Morlaix associant l'Etat, la Région, la Chambre de Commerce et la Caisse d'Epargne ne se soucie pas de l'environnement culturel de la population. Pire: "vétusté" semble rimer avec "breton" et la "modernisation" avec "français" ! De telles idées véhiculées depuis des siècles vont bientôt nous l'espérons - tomber sous le coup de lois européennes et internationales pour la sauvegarde des cultures et des langues de la planète !



Signalisation bretonne ou bilingue dans le quartier de Kerfraval à Morlaix.



Comme le dit Mikael Madeg dans l'étude de ce numéro d'Ar Falz sur les problèmes liés à la compréhension, prononciation, écriture et transmission des noms de lieux en Basse-Bretagne, la commune de Brasparts avait tenté une certaine cohérence dans les noms de lieu de sa commune.

Depuis le mois de février 1990 l'équipement vient d'ériger des grands panneaux indicateurs des noms de villages à divers endroits de la commune. Ceci était le souhait de la municipalité et les panneaux ont été entièrement payés par la Direction Départementale de l'Équipement qui en a également assuré la réalisation. Ce travail devrait donc être réalisé avec logique et sérieux lorsque l'on considère le coût de tels panneaux et l'impact sur la population environnante. Il suffisait donc de reprendre l'orthographe des petits panneaux indicateurs qui fleurissent çà et là et de les consigner sur un panneau général.

En voici le résultat. Le cliché A a été pris près de la croix Saint Sébastien sur la route de Loperec-Brasparts, le cliché B sur la RD 30 reliant Brasparts à Saint-Rivoal. Le résultat n'est pas trop mauvais du point de vue esthétique.

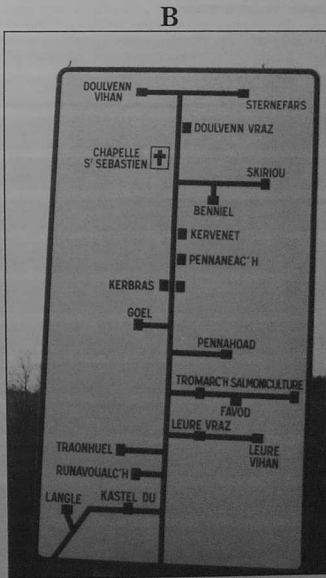
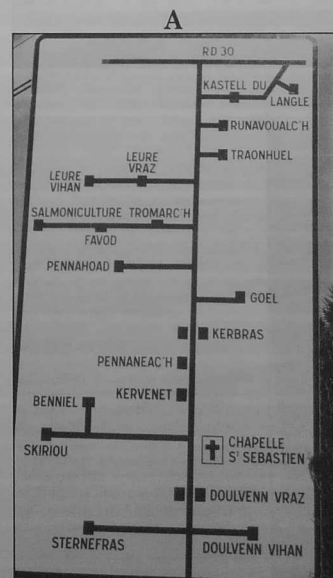
Quelques erreurs se sont cependant glissées. Cherchez-les !

- Kastell du a perdu un L sur le cliché B.
- Sternefrans est devenu Sternefrans sur le cliché A.

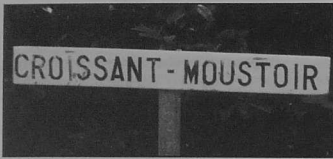
Simon, quelques changements ont été effectués par rapport aux panneaux en place.

Penn ar hoad est redevenu Pennahoad comme sur l'ancien cadastre datant du début du 19e siècle.

Sur ce dernier la graphie Langle existait déjà. Par contre, le village voisin était "Château Noir"; actuellement il a repris son nom d'origine "Kastell du". "Leure bras" et "Leure bihan" sont actuellement "Leure vraz" et "Leure vihan". "Goel" était alors écrit "Le Hoel". "Pennaneac'h", "Pennaneac'h" (sans a léonais; an nec'h = le haut), "Benniel" et "Skiriou" étaient écrits respectivement "Le Benniel" et "Le Squiriou"; quant à "Doulvenn vraz" et "Doulvenn vihan" ils étaient alors orthographiés "Le Doulven bras" et "Le Doulven bihan". "Sternefrans" apparaît simplement comme nom de chemin menant de Brasparts à Loperec: "chemin de Sternefrans", la "croix Saint-Sébastien" s'appelait alors "Croix Cariou".



Non loin de là, le panneau "Croissant Moustoir" a remplacé "Kroashent ar Vouster" qui avait été mis lors du travail de bretonnisation des noms de lieux de Brasparts par le pharmacien de l'époque.



Ces quelques réflexions appuient la suggestion de M. Madeg d'une politique globale suffisamment souple tenant compte des spécificités locales, mais une fois un travail logique et clair réalisé, il serait bon que l'on s'en tienne à celui-ci.

La municipalité de Brasparts est bien consciente de ces difficultés, mais favorable à la conservation du patrimoine toponymique breton tout en s'ouvrant sur le monde extérieur, comme le montre les nouveaux panneaux plurilingues à l'entrée de la commune.



LEVRIOU — LIVRES

Lors du Festival International du Livre de Nantes, le dimanche 4 mars 1990, Ar Falz a eu l'occasion de s'entretenir avec différents auteurs et éditeurs bretons.

Voici tout d'abord l'interview de deux auteurs de l'association d'édition en Bretagne Nantaise (E.B.N.) Etienne GASCHE et Daniel RAPHALEN.

Ar Falz : Bonjour Etienne Gasche ! Etes-vous breton ?

Etienne Gasche : En réalité je suis d'origine alsacienne mais je suis installé à Nantes depuis l'âge de 9 ans, cela fait maintenant 30 ans.

AF : Quelles sont vos récentes publications ?

E.G. : Tout d'abord je m'intéresse à l'histoire de Nantes. L'histoire régionale me plaît beaucoup puis progressivement c'est une prise de conscience du rôle de la culture sur le terrain de la démocratie. Pour moi comme pour tout être humain ayant une réflexion logique, on ne peut pas parler de démocratie si l'on ne respecte pas le droit des gens, leur identité. Ecrire sur la Bretagne, c'est du militantisme culturel et en plus je me fais plaisir.

AF : Etes-vous historien de formation ?

E.G. : Oui, j'enseigne l'histoire dans un collège. C'est surtout une passion qui dépasse un peu le cadre de l'histoire, c'est-à-dire : j'aime bien écrire sur ce qui se passe dans la région nantaise, et à partir de là, ce n'est pas moi qui ai choisi que c'était l'histoire bretonne car ce sont des faits historiques. Mais mon plaisir se double de participer à l'édition. J'aime beaucoup le monde de l'édition. La gestion me fatigue un peu, mais la fabrication du livre c'est quelque chose que je trouve intéressant : c'est pour cela d'ailleurs que j'ai édité déjà une revue que je n'ai pas écrite et j'ai d'autres projets également. Les deux se marient en réalité pour participer à la vie du livre : l'écriture c'est une chose et tout ce qui va autour en est une autre. Les contacts avec l'illustrateur, le travail en imprimerie, les choix de papier etc... me plaisent également.

AF : Quel est votre premier ouvrage ?

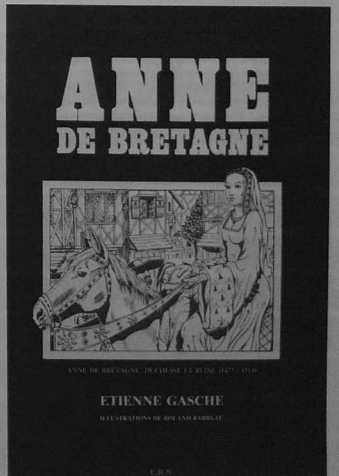
E.G. : C'est Barbetorte mon duc. C'est le roman de l'épopée du premier duc de Bretagne depuis son exil en Angleterre jusqu'à son règne de 937 à 952 mais le point de départ réel est la bataille de Nantes, lorsqu'il a chassé les Vikings de Nantes. C'est une histoire que je connaissais depuis longtemps, que j'avais travaillé lorsque j'étais adolescent et j'ai décidé de mettre tout cela en forme. Ce livre n'a pas trop mal marché. Les 1 200 exemplaires ont été vendus. Pour un coup d'essai en auto-édition c'est positif.

Actuellement nous faisons des reprints qui

sont de qualité à peu près identique de façon à ce que je puisse donner le texte aux gens qui me le demandent. C'est l'un des seuls textes de référence sur la période de Barbetorte. Il a une suite qui s'appelle "Alan seigneur du Thell" qui est l'histoire des fils de Barbetorte. Cet ouvrage est encore disponible actuellement. Dans ces deux livres, je passe en revue toute l'histoire du comté de Nantes au Xe siècle et par la force des choses, à travers Barbetorte, du pouvoir politique du duc de Bretagne.

Il y a également une version pour les enfants d'"Alan Barbetorte" avec des illustrations, éditée en 1988 et la traduction en breton qui vient de sortir récemment aux éditions An Here. Ce livre est accessible sinon aux enfants, du moins aux adolescents.

De plus je viens de publier un livre sur Anne de Bretagne, accessible aux enfants à partir de 10 ans : "Il était une fois... Anne de Bretagne" qui est sorti en 1989. Je l'ai fait parce que nous sommes actuellement dans le 500^e anniversaire de son règne et aussi parce que c'est une Nantaise. Je ne prétends pas embrasser l'histoire médiévale de Bretagne dans son ensemble et c'est surtout sur l'histoire médiévale nantaise que je suis le plus à l'aise. Là également je suis parti du Château de Nantes, de son enfance et je la suis jusqu'au retour de son cœur dans le petit écrivain d'or qui a été déposé dans la cathédrale peu après sa mort en 1514.



Cet ouvrage sur Anne de Bretagne a été tiré à 1 000 exemplaires. Actuellement il se vend moyennement bien compte tenu de l'importance du sujet. Pour la petite histoire, il faut dire que le conservateur du Château de Nantes n'a pas voulu que ce livre y soit présent. J'ai été assez vexé et j'ai demandé à quelques historiens comme Jean-Jacques Monnier et au président des écrivains bretons Yann Brekilien ce qu'ils en pensent. Historiquement ils pensent que c'est un ouvrage intéressant. La Société Académique m'a fait remettre la médaille de la ville de Nantes pour ce livre-là, mais il n'est pas au Château !

AF : Avez-vous édité d'autres ouvrages ?

E.G. : Oui, je fais actuellement des travaux sur la Seconde Guerre mondiale et "Au maquis de Saffre" est le premier livre sorti. J'essaie de retracer un peu l'histoire de la résistance dans la région nantaise. C'est un travail qui m'intéresse profondément et peut-être qu'un jour je déposerai un mémoire de maîtrise sur ce thème !

Très concrètement c'est dans les milieux populaires et ruraux que je collecte les informations car je pense que les bourgeois, les curés, les nobles se sont assez largement exprimés pour le peu qu'ils ont fait. Je pénètre facilement dans les milieux ouvriers et agricoles car j'ai milité politiquement très à gauche. J'ai de bons contacts avec des syndicalistes, des retraités, des anciens du Front National -le vrai bien sûr- et j'en profite pour les faire parler. Après ce livre-là il y en aura au moins deux autres : un recueil sur la résistance à Nantes pendant toute la guerre et probablement l'étude d'un bataillon sur la poche de Saint-Nazaire. Ce sont mes projets pour les deux ou trois ans qui viennent et il n'est pas impossible que ce soit doublé par des émissions de radio et peut-être même la vidéo. C'est une structure que nous sommes actuellement en train de mettre en route avec E.B.N., l'association "Edition en Bretagne Nantaise" que nous avons créée pour régler un certain nombre de problèmes comme la présence sur les salons par exemple. C'est donc une association d'auteurs-éditeurs.

Nous avons également des projets d'éditions bilingues de biographies de personnages de l'histoire bretonne pour les années à venir.

-oOo-

Nous avons également rencontré Daniel RAPHALEN, autre auteur-éditeur d'E.B.N.

Ar Falz : Daniel Raphalen, vous êtes Finistérien d'origine.

Daniel Raphalen : Oui, je suis originaire de Bannalec et habite à Nantes pour des raisons professionnelles. Je suis très attaché à la Bretagne et en particulier au Finistère où j'ai pratiquement toute ma famille.

AF : Vous êtes l'auteur de "L'Odyssée de Port Breton".

D.R. : Oui, c'est le premier ouvrage que j'ai publié. C'est l'histoire du Marquis de Rays qui était installé à Bannalec précisément. J'ai décidé d'écrire son histoire et surtout celle des colons qu'il avait expédiés en Océanie à la fin du siècle dernier. En fait c'était une escroquerie parce que le Marquis de Rays s'est retrouvé en prison après avoir monté cette affaire qui était une pseudo-affaire coloniale.

AF : Où avez-vous effectué vos recherches ?

D.R. : Le fond de l'histoire, je le connaissais depuis des années puisque, tout gamin, je connaissais l'histoire du Marquis de Rays et petit à petit j'ai eu des contacts en Australie, en Nouvelle-Calédonie et j'ai réuni un maximum d'informations pour pouvoir rédiger ce livre.

"Colonie libre de Port-Breton, terres à 5 Francs l'hectare, fortune rapide et assurée. Pour tous renseignements s'adresser à Monsieur DU BREIL DE RAYS, Consul de Bolivie, Château de Quimerch en Bannalec, Finistère".

C'est par cette annonce alléchante dans les gazettes qu'en 1877, un Breton, Charles du Breil de Rays, lança une entreprise de colonisation dans le Pacifique. En trois ans, à partir de l'Espagne, où il avait installé son agence, il expédia quatre navires et plus de six cents colons, hommes, femmes et enfants en Nouvelle Irlande (île proche de la Nouvelle-Guinée) en un lieu inhabité et sauvage qu'il avait baptisé **PORT-BRETON**. Il ne connaissait cet endroit que par les cartes et les récits de quelques explorateurs.

Plus de cent cinquante personnes y laissèrent leur vie, les autres s'installèrent dans les îles, en Nouvelle Calédonie ou en Australie. Peu revinrent en Europe. Ces émigrants étaient français, italiens, belges et allemands.

Accusé d'escroquerie, Charles du Breil de Rays fut extradé d'Espagne, jugé et condamné à Paris en 1884. Très controversé -l'affaire divisa la presse et l'opinion- le Marquis de Rays inspira des écrivains célèbres comme Alphonse DAUDET et Jules ROMAINS.

Ce livre a été écrit à partir de documents inédits provenant de France mais aussi d'Australie et de Nouvelle Calédonie. S'il traite essentiellement de l'extraordinaire affaire de Port-Breton, il nous fait découvrir aussi la personnalité de Charles du Breil de Rays qui vécut dans le Finistère et voyagea avant 1870 en Amérique, Afrique et Indochine.

Ce livre a été tiré à 1 200 exemplaires fin 1986 et est pratiquement épuisé.

Le deuxième livre que je viens de publier s'intitule "Les lions dans la bergerie" et raconte la vie de Pierre Thomas qui est actuellement directeur d'un

parc zoologique dans le Mor-Bihan et qui a fait une partie de sa carrière au cirque. Etant moi-même passionné de cirque, j'ai décidé de parler de Pierre Thomas. Je suis sa carrière depuis tout gamin et j'ai ainsi réuni pas mal d'informations à son sujet. Pierre Thomas a 50 ans et je le suis dans le monde des animaux et du cirque depuis l'âge de 14 ans.

Il y a deux ans j'ai décidé de faire un livre à son sujet. Je l'ai rencontré et il m'a fourni de nombreux documents pour réaliser cet ouvrage qui est assez anecdotique. Il n'est pas exclusivement destiné aux amateurs de cirque mais c'est surtout la biographie d'un homme qui a eu une vie un peu aventureuse. On peut faire un parallèle avec mon premier ouvrage car ce sont deux biographies de personnages hors du commun.

-oOo-

Les ouvrages suivants édités par E.B.N. peuvent être commandés directement auprès de Daniel Raphalen, 9 rue Mermoz, 44470 Carquefou (10 F de frais de port) :

Il était une fois... Anne de Bretagne	54 F
Barbetorte mon duc	54 F
Barbetorte raconté aux enfants	39 F
Alan seigneur du Thell	62 F
Au maquis de Saffre	90 F
Les lions dans la bergerie	80 F
L'odyssée de Port-Breton	114 F
Sacrifice (L. Rutigliano)	25 F

Vous pouvez également contacter l'association E.B.N. à l'adresse de son président (E. Gasche, 16 passage du Carrousel, 44000 Nantes) pour tous renseignements à propos des oeuvres de J-J Julaud et du poète PHIL TRUC.



Wolfgang GEIGER, Etienne GASCHE et Daniel RAPHALEN au stand SKOL VREIZH • EBN • AN HERE au festival international du livre de Nantes, le 4 mars 1990.

Professeur agrégé d'Histoire et chargé de cours à l'Université de Nantes, Jean Guiffan est un spécialiste de la question irlandaise et de l'histoire des pays celtiques. Ar Falz l'a rencontré au Festival International du livre de Nantes le 4 mars 1990.

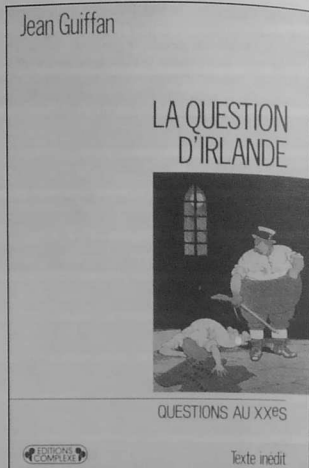
Ar Falz : Vous venez de publier un ouvrage de 256 pages aux éditions "Complexe" dans la série "Questions au XXe siècle" sous le titre "La question d'Irlande".

Jean Guiffan : Oui, cet ouvrage a été publié en 1989 par "Complexe", un éditeur belge. En fait les directeurs de collection Bernstein et Milza sont des amis. Nous étions tous les trois ensemble instituteurs "publics, gratuits, primaires et obligatoires" dans la région parisienne. Nous avons tous trois continué des études d'histoire, nous avons passé tous les trois l'agrégation d'histoire. Je me suis arrêté là et ils ont continué. Ils sont maintenant tous deux professeurs à "Sciences Po" et également directeurs de collection. Comme ils savaient que j'avais travaillé sur l'Irlande à plusieurs reprises, y compris dans "Skol Vreizh", ils m'ont demandé dans la série "Questions au XXe siècle" de faire un peu le point sur un problème dont on ne parle, à mon avis, pas suffisamment : la question d'Irlande, qui est devenue maintenant surtout une question de l'Irlande du Nord.

AF : Quels aspects de la question irlandaise abordez-vous dans cet ouvrage ?

J.G. : J'essaie d'expliquer les origines de ce conflit qui a éclaté au grand jour en 1968. J'ai donc écrit une première partie qui pose le problème parce que les gens comprennent mal une guerre de religion au XXe siècle car la presse parle de lutte entre Catholiques et Protestants. J'essaie d'en expliquer le pourquoi et montre que ce n'est pas qu'une guerre de religion même si elle a un aspect confessionnel indéniable mais que c'est plutôt une guerre de décolonisation. Il faut donc expliquer la colonisation de l'Irlande par les Anglais. La lutte actuelle en Irlande du Nord est bien une guerre de décolonisation dans la mesure où l'essentiel des descendants des colons sont les Protestants et les indigènes sont les Catholiques. On ramène trop facilement cela à un conflit confessionnel alors que ce sont, avant tout, les séquelles d'une situation de type colonial auxquelles s'ajoutent effectivement aussi des problèmes de classe. Cependant, il ne faudrait pas non plus tout ramener à un problème de classe en disant : il y a un patronat protestant et un prolétariat catholique, car il y a aussi quelques patrons catholiques et surtout un très important prolétariat protestant.

La première partie expose donc les problèmes et nous amène jusqu'à la fin du XIXe siècle, au moment où les Anglais s'aperçoivent qu'ils vont être obligés de lâcher en partie l'Irlande qui leur pose trop de problèmes et envisagent la partition de l'île sous la pression des colons protestants. Je pose donc la question d'Irlande en première partie.



En deuxième partie je dis qu'il y a une mauvaise solution à la question d'Irlande qui est la partition. Les Anglais ont cru en coupant la poire en deux résoudre le problème, mais c'est faux. Depuis 1920 l'Irlande, qui est une petite île, est coupée en deux par une frontière internationale. J'explique comment s'est réalisée cette partition avec tous les problèmes que cela a posés.

Dans la troisième partie j'analyse l'évolution de l'Irlande du Sud de 1920 à nos jours et dans la quatrième partie celle de l'Irlande du Nord.

Il y a eu beaucoup d'ouvrages, en Bretagne notamment, qui se sont focalisés sur l'Irlande du Nord, sans voir aussi les questions de l'Irlande du Sud parce que l'indépendance politique n'est pas toute l'indépendance. L'Irlande du Sud s'est en partie décolonisée en 1921 mais cette décolonisation a été incomplète et ce n'était qu'une semi-autonomie. De 1920 à nos jours il a fallu que l'Irlande du Sud se décolonise complètement politiquement, économiquement et culturellement.

Au plan politique elle a réussi. Aujourd'hui on peut dire que la République d'Irlande a rompu avec le Royaume Uni et qu'elle est entièrement indépendante politiquement. Elle est en effet membre de l'O.N.U.

Economiquement c'est beaucoup moins net parce que l'impérialisme anglais a encore de beaux restes. Une grande partie de l'économie irlandaise est encore contrôlée par les Anglais. Mais depuis

leur entrée dans le Marché Commun, les Irlandais dépendent moins des Anglais, peut-être pour dépendre plus des Américains et des Européens. Ils tombent peut-être d'un impérialisme dans l'autre mais il est vrai que la pression de l'impérialisme britannique se fait beaucoup moins sentir. Depuis 1979 par exemple, la Grande-Bretagne ayant refusé d'adhérer pleinement au système monétaire européen, l'Irlande, elle par contre, y a adhéré. Maintenant il y a donc une monnaie irlandaise, une livre irlandaise, alors que jusqu'en 1979 la monnaie irlandaise était totalement alignée sur la monnaie britannique.

Cette indépendance économique et financière se réalise progressivement ; par contre et malheureusement - et cela se ressent au niveau breton d'autant plus - les Anglais ont gagné du point de vue culturel. L'Irlande est un pays gaélique mais qui parle anglais. En Irlande on se bat pour défendre la langue gaélique comme on se bat en Bretagne pour défendre le breton face à l'impérialisme de la langue dominante : le français en France et l'anglais - je dirais plutôt l'anglo-américain - en Irlande. C'est donc la troisième partie, où je montre l'évolution de l'Irlande du Sud de 1920 à nos jours.

La quatrième partie de l'ouvrage est la question bien connue de l'Irlande du Nord.

Cet ouvrage est en vente dans toutes les bonnes librairies. Il est diffusé au prix de 49 F par les Presses Universitaires de France. C'est une collection qui a été réalisée pour les étudiants et le grand public dans le genre livre de poche, à un prix de revient le plus bas possible.

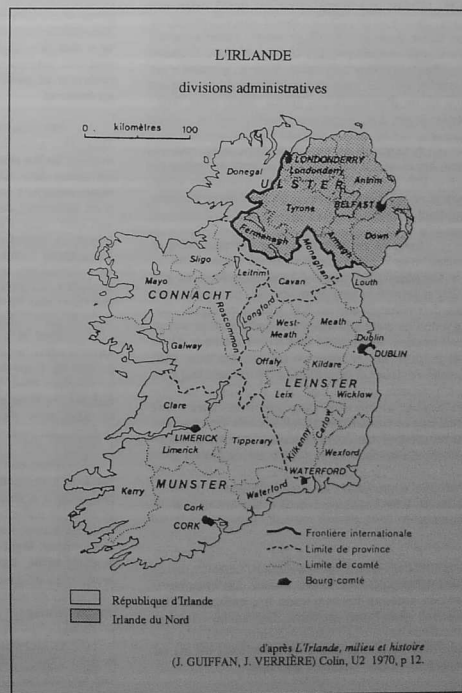
AF : Le problème de l'Irlande est-il comparable à celui de la Bretagne en ce qui concerne la partition de son territoire en deux parties ?

J.G. : Lorsque je fais des conférences sur l'Irlande, je compare toujours la Bretagne crouplon à 4 départements à l'Irlande. Je me bagarre aussi toujours avec les journalistes qui appellent l'Irlande du Nord l'Ulster. En réalité l'Ulster c'est un peu comme la Bretagne. La Bretagne a cinq départements et l'Ulster a neuf comtés et l'Ulster trois appartiennent à la République d'Irlande : Donegal, Monaghan, Cavan, et ce ne sont que six des neuf comtés de

l'Ulster qui forment l'Irlande du Nord. Paradoxalement le point le plus au nord de l'Irlande est en Irlande du Sud !

AF : Avez-vous d'autres projets dans l'immédiat ?

J.G. : Bernstein et Milza sont aussi directeurs de collection chez Hatier qui a un projet de faire, à l'horizon 1992-93, une histoire de l'Europe, notamment des douze pays de la Communauté. Ils m'ont contacté pour réaliser un ouvrage sur la République d'Irlande uniquement, la partie "Irlande du Nord" sera rédigée par le collègue qui traitera le Royaume Uni.



Embannadurioù AN HERE

Epad Saloñs al levrioù e Naoned d'ar 4 a vis Meurzh 1990 en deus kejet rener AR FALZ Yann-Ber Kemener gant heni AN HERE Martial Ménard.

Y.B.K. : Penaos 'ma kont gant embannadurioù AN Here hiziv an deiz ?

M.M. : Mad awalc'h ha kendalc'het e vez da vont war raog. Embannet e vez wardro daou levrih beb mis med an eil dre egile. Klasket e vez lakaad brassoc'h tizh-embann peogwir ez eus muioc'h mui ezommoù gant niver ar vugale o kreskiñ e-barzh skolioù Diwan, ar c'hlassoù diwezheg hag all. Dreistoll ar re a zo er skolañ bremañ o deus ezomm muioc'h mui al levrioù ha gant daou levrih beb mis n'eus ket re o tont er-maes c'hoazh.

Y.B.K. : Pessort levrioù a zo deuet er-maes newez zo ?

M.M. : Abaoe mis Kerzu ne oa ket deuet netra er-maes, nemed ul levrih Tintin, med e mis C'hwevrer ez eus neuse daou levrih deuet er-maes : unan a zo un droidigezh eus ur romant bet savet gant Etienne Gasche diwarbenn istor Alan Varveg, penaos e oa distroet da Vreizh ewid kass ar Vikinged kuit hag an eil a zo un droidigezh eus Tintin "Bazh Roue Otokar".

A-hend-all ez eus pemp levrih a zo war an hent, bet moulet e Kembre, levrioù ewid ar vugale vihan er C.P. : istorioù berr, istorioù ur sorseres vihan skrivet en ur brezhoneg eeun tre ewid ar re yaouan-kañ toud.

Ewid ar re gozhañ ez eus levrioù "Skol al Louarn" e-lec'h ma 'z eus tri rummad : unan, diw pe teir steredenn. Er rummad teir steredenn ez eus kalzig al levrioù o tont er-maes rag, pa oa bet roet lañs d'ar rummad-se, em boa goulnet digant kalzig a dud pe treiñ skridoù diwar yezhoù all pe neuse sevel istorioù. Amzer d'an dud d'ober o labour ne oa tost netra o tont er-maes pe un dra dre vare, med bremañ eo deuet al labourioù-se d'o zermen hag e vo tu d'o embann ar bloaz-mañ. Ase e vo kaset da voulañ "Simbad ar martolod" hag a zeuio er-maes e mis Ebrel hag ur romant savet gant Michèle Beyer anwet "Ar brezherien", un doare romant-pollis ewid ar vugale, heñwel awalc'h ouzh ar pezh a zo bet gwraet gant Yann Gerven "Ar ganfarted hag al louarn kamm". El levrioù-se e vez lakaet ar vugale da gemer perzh e-barzh an istor ha kement-mañ a blij kenañ d'ar re yaouan.

E-barzh ar rummad diw steredenn bepred ewid "Skol al Louarn" ez eus skridoù berroc'h, betek daou-ugent pajenn deho d'ar muiañ. Ase emaoñ o vont da embann kontadennoù bet embannet dija gwechall gant Erwan Ar Moal. Lod aneho n'int ket diamzeriet hag a c'hell bezañ embannet ewid reiñ plijadur d'ar vugale en amzer-mañ kenkouz ha ma oa bet gant ar vugale en amzer gwechall.

Y.B.K. : Petra a sinifi niver ar steredennoù ?

M.M. : Hirder ar skrid, tewder al levrih, live ar yezh eo iwe med kentoc'h un afer ment. Lavared ez eo gwraet al levrih-mañ ewid an oad-mañ-oad a zo un tammig sod, rag bez ez eus bugale a blij deho lenn kalz abretoc'h eged reoù-all. Bez ez eus bugale ne blij ket deho lenn tamm ebet ; setu lakaad un oad e-gis-se war al levrioù, din-me n'eus ket a dalvoudegezh gant an dra-se. Setu ez eo kentoc'h un afer ment al levrioù ewid o c'hennig e-barzh rummadoù kempoues awalc'h.

Ragressoù ez eus iwe : heni ar geriadur oill-vrezhoneg o vont war-raog. Bremañ ez eus tri den gopret ewid ober al labour-se hag ur rouedad labourerien o kass al labour da benn. Emichañs 'benn daou vloaz e vo embannet peogwir ez eo ur pezh-mell labour med mont a ra war-raog tamm ha tamm. Karoud a rafemp ez afe fonnusoc'h med red eo stourm ingal ewid kaoud ar gwenneien da gass an ti endro peogwir un ti evel AN HERE bremañ ez eus ennañ pemp den o labourad hag gopret, ha n'eus ket kalz a diez-embann evel-se e Breizh e-lec'h ma vez kement-se a dud da c'hoprañ ha c'hoazh ho bije labour da reiñ d'ur sekretour ouzhpenn. Kudenñ ar sekretouriezh a zo ur gwall heni. Kalz eus va amzer az a gant an traoù-se.

Bez ema iwe ar c'hasetennoù CHOLORI ha TALABAO a zalc'h da vont en-dro. Un tammig kudennoù 'zo bet gant Talabao peogwir ez eus bet tapet un tamm dale med ne bado ket hag adaptet e vo buan awalc'h, a soñj din. Dale hon eus bet, peogwir e oa kudennoù danvez. Berr omp bet gant an danvez, setu amzer d'an dud sevel traoù. Bremañ ez eus boued da lakaad e-barzh ar c'hasetennoù-se, dreistoll e-barzh Talabao. Hirroc'h eo da fardañ Talabao eged Cholori en ur mod, peogwir dreistoll ar pezh a zo e-kreis, an diell, a zo hir awalc'h da sevel ewid bezañ savet mad ha sirius.

Ewid ar c'hasetennoù iwe hor bije c'hoant awalc'h sevel un drede gasetenn a vije he flass etre an diw all. E-gis-se e vije tu da zerc'hel Cholori ewid ar re vihan toud, Talabao adaleg deg vloaz hag etre eizh ha deg vloaz e vije plass ewid unan all med ewid ar mare ez eo c'hoazh un tammig huñvre med un huñvre a zeuio da wir sur.

Unan eus kudennoù bras ar c'hasetennoù iwe a zo e vez kollet arc'hant ganto, peogwir ne vez ket awalc'h a gomananerien. Ha padal ewid al levrioù ez eo disheñvel med n'eus ket ewid tremen heb embann kasetennoù, rag se zo a-boues, peogwir e teu er-maes ingal beb mis hag e vez gortozet ataw gant ar vugale. Kalz a vugale a lavar din, pa ne res-sewont ket ar gastenn, e ouezont da reiñ o zud da c'houzoud eo echu o c'homanant ha poent eo ober un dra bennag !

Al levrioù a vez skignet gant ar C'hoop Breizh e Spezed hag a gass aneho e-barzh al levrider hag un nebeud gourmarc'hadou med pas awalc'h

d'am meno. A-hend-all e vezont kavet iwe e standoù skolloù Diwan pe war stand An Here e lec'h-mañ-lec'h, lakaomp er festoù-nos, er gouelioù, er saloñsoù eveljust. Tu zo iwe skrivañ d'AN HERE med lakaet e vez deg dregant ouzhpenn ewid ar misoù-kass, nemed ewid ar re a brenne ewid ur sammad bras. Adaleg 200 lur e kassomp an traoù ewid netra.

Y.B.K. : Petra 'zo gwelloc'h ewidoc'h ?

M.M. : Ewidon-me e vez kalz gwelloc'h e vije prenet levrioù war-eeun diganin peogwir e-gis-se e teu toud arc'hant al levrioù e-barzh godell ar gevredigezh ; a-hend-all ez eus un hanter o vont kuit etre ar skigner hag al levridi.

-oOo-

Ewid prenañ levrioù pe kaoud titouroù diwarbenn embannadurioù AN HERE skrivit da :

Embannadurioù AN HERE
16, straed Jules Henriot
Kerdrezeq
29000 KEMPER

(pellgomz : 98.53.18.01)



Skrivet zo bet ul levrih e katalaneg diwarbenn Breizh gant Ferran PALAU-MARTI hag a zo bet o kemer perzh e ugentved kendalc'h-studi Ar Falz e Gwidel er bloavezh 1988.

Un livre en catalan sur la Bretagne vient de paraître, écrit par Ferran PALAU-MARTI qui participa à notre 20e session d'études bretonnes à Guidel en août 1988.

Pour tout renseignement - Ewid kaoud titouroù :

Ferran PALAU-MARTI
9 rue de l'Arc de Triomphe
75017 Paris

-oOo-

"L'Histoire Chronologique des Pays Celtiques" du VIII^e siècle avant J.C. jusqu'à nos jours (1987) vient d'être publiée par l'Association Keltica International sous l'égide de la Ligue Celtique. Sous la plume de Jakez Gaucher, nous pouvons ainsi découvrir en un volume de 400 pages avec 200 photos et documents l'histoire des six pays celtiques en parallèle.

Prix de l'ouvrage : 165 F port compris à l'ordre du A.K.I. Commandes à l'adresse suivante :

Association Keltica International
Jakez Gaucher, "Ty Waroc'h" La Madeleine
44350 GUERANDE/GWENN RANN - BREIZH

-oOo-

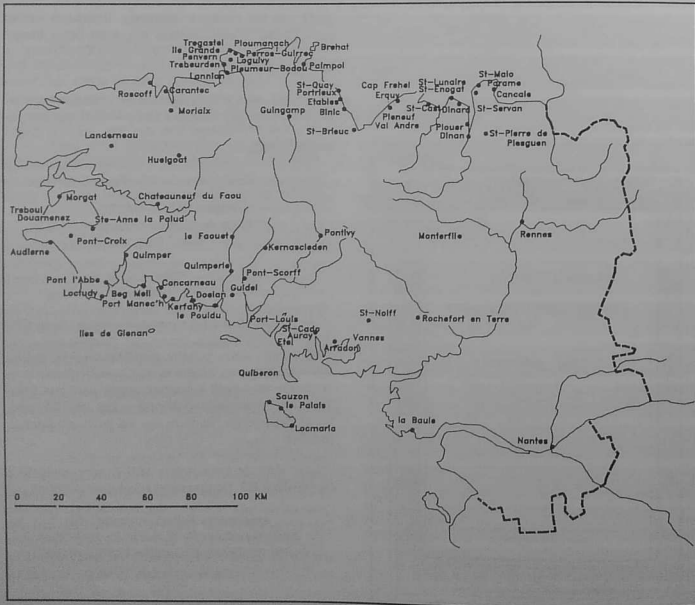


Les Presses Universitaires de Rennes 2 - 6 avenue Gaston Berger - 35043 Rennes viennent de publier un livre de 225 pages avec reproductions et commentaires de valeur intitulé "Artistes étrangers à Pont-Aven, Concarneau et autres lieux de Bretagne".

Cet ouvrage nous fait découvrir l'itinéraire de peintres du monde entier, de la Norvège au Portugal, des Etats-Unis au Japon, venus découvrir la Bretagne avant 1920.

C'est au prix d'un travail remarquable que des universitaires rennais sont parvenus à rassembler en 225 pages une part de notre patrimoine culturel dispersé aujourd'hui dans le monde entier. La qualité des reproductions dont vous avez un aperçu ci-contre sont à la hauteur de l'importance de l'ouvrage. La carte permet également d'avoir un aperçu des différents lieux visités et reproduits par les artistes.

L'ouvrage est vendu uniquement par correspondance à l'adresse mentionnée ci-dessus au prix de 250 F franco de port.



SKOL VREIZH

Klewet e vez alies "Marc'harid al leur gér" ha "Son al leur newez", diw ganaouenn kanet gant Padrig Ewen war gwagennoù Radio Breizh-Isel. Red eo gouzoud ez eus bet embannet 8 bloaz zo bremañ ur bladenn vihan (45 tro) an diw ganaouenn-mañ warni gant SKOL VREIZH. Tu 'zo c'hoazh da bremañ ar bladenn-se ewid 30 lur (+ 10 lur misoù-kass).

-oOo-

Il n'est pas rare d'entendre deux chansons chantées par Patrick Ewen : "Marc'harid al leur gér" et "Son al leur newez" sur les ondes de RBO-RBI. Saviez-vous que ce disque 45 tours a été produit il y a huit ans déjà par Skol Vreizh où il est toujours en vente au prix de 30 F + 10 F de port ?

Skol Vreizh
6 straed Hir/rue Longue
29600 Montroules/Moriabx

-oOo-



Deuet eo er-maes KIKO ul levrig 32 pajennad e liw hag e brezhoneg. Istor un indianig fur ewid ar re yaouank.

Pris a levrig : 50 lur gant misoù-kass

Anw :

Chomlec'h :

Amañ lakaet ur chekenn a lur ewid skwerenn eus "KIKO, un indianig fur". (Da gass da SKOL VREIZH, 6 Straed Hir 29600 MONTRouLES).



GOUELIOÙ - FESTIVALS

Etre an deg hag ar bewarzeg a vis Gouhere e vo dalc'het e Landernew **peware festival KANN AL LOAR** ;
Voici le programme du **4e festival KANN AL LOAR** qui se tiendra à Landerneau du 10 au 14 juillet 1990 :

- 10-07 da 9 eur nos.... **Tri Yann** (ar rock glas)
11-07 21 eur **"Cantique à Melilla"** gant **Strollad ar Vro Bagan**.
12-07 **Jean Kergrist, Patrick Ewen, Dremmwel, fest nos...**
13-07 **Sonadeg bombard hag ograou. Fest nos hengounel.**
14-07 21eur..... **Gilles Servat + An Triskell + Fest nos bras.**

Titouroù : **Kann al Loar** - Centre de Keranden - 1 rue Jehan-Bazin - 29800 Landerneau (98.21.61.50)

LANDERNEAU/LANDERNE
10-14 JUILLET 90
10-14 GOUERE 90

**4^e Festival
Peware Gouel
KANN AL LOAR**



13vet Gouel Sinema Douarnenez

Lidet e vo eus an 19 a vis Eost betek ar 26 a vis Eost. Gouestlet e vo ar bloaz-mañ da bobl Palestina, hag e-pad eizhtez e vo filmoù, divizoù, sonerezh h.a. :

- Pobl Palestina hag ar sinema : un tregont film bennak troet gant Palestinianiz, met ivez gant Israeliz ha tud deuet eus pell ; gant ur sell a dost war oberennoù Michel Khleizi (ur Palestinian anezhañ) hag Amos Gitai (un Israelian anezhañ).
- Ur sell a dost war oberenn Alanis Obomsawin, ur filmourez amerindian eus Bro-Gannad.
- Un dibab filmoù evit ar vugale hag ar grennarded (filmoù a c'hell eveljust bezañ gwelet gant ar re vras).
- Kentstrivadeg filmoù Poblou Minorelezhzet Europa.

- Ur sell war ar bloavezhad filmoù ha videoù e Breizh.
- Ewid kaout muioc'h a ditouroù, e c'hellit pellgomz d'an 98.92.09.21 pe d'an 98.92.97.23, pe skrivañ da Erwan Moalic - BP 6 - 29172 DOUARNENEZ CEDEX - BREIZH.

BUAN HA BERR

Vient de paraître le Guide de la Musique bretonne écrit par Serge MOELO. Ce guide est à la fois une présentation de la musique bretonne, un recueil d'études et de témoignages sur la formation, un répertoire de plus de 2 000 références, une bibliographie, une discographie et un glossaire.

-oOo-

L'Association DASTUM cherche deux objecteurs de conscience pour le mois de mai ou novembre 1990. L'emploi proposé est un travail de documentation ou de traitement des archives sonores. Les candidatures sont à adresser à : DASTUM - BP 2518 - 35025 Rennes Cedex (tél. 99.78.12.93).

-oOo-

Deuet zo er maes ur gasetenn nevez e Bro Elsaß ha Lothringen : "Freiheit - Unsere Zukunft" he anv (Frankis - Hon dazon) ewid gwrioù ar vro-se. Chomlec'h : Am alten Fischmarkt 7 - EL-67000 STRASSBURG.

Pris : 1 skoued european.
Vient de paraître le n° 1 de la revue "Freiheit" (Liberté) pour le respect des droits de l'Alsace et la Lorraine.

Prix du numéro : 1 Ecu.
Adresse : Am alten Fischmarkt 7 - EL 67000 STRASSBURG.

-oOo-

Les éditions du Petit Véhicule, 7 rue Henri Cochard, 44000 NAONED-NANTES (tél. 40.74.36.89 ou 40.29.07.82 ou 51.59.20.78) publie des disques de chansons exprimant toutes les libertés, rebelles à tous les pouvoirs de répression : Mörice Bénin qui chante René-Guy CADOU, Gilles SERVAT ("Mad in sérénité"), Serge KERVAL, Jean-Marie VIVIER, etc.

-oOo-

Depuis 2 ans Alternantes vogue gaillardement sur les ondes de la bande FM, cap au 97.5. Cette radio totalement indépendante basée à NANTES s'est ancrée dans la vie de la ville, de la région grâce à des bulletins quotidiens d'informations sur la Bretagne. Cette radio n'existe que par la volonté de ses auditeurs qui la soutiennent par une adhésion à partir de 50 F par trimestre.
Pour soutenir la radio ALTERNANTES vous pouvez également effectuer un virement automatique sur le compte de la Banque Populaire de Bretagne Atlantique (B.P.B.A) - Agence du Château - Nantes - compte n° 3701979285-2, l'ordre de virement étant à adresser à ALTERNANTES, 19 rue de Nancy, 44300 NANTES - tél. 40.93.02.23 (entre 14 h et 19 h) accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

-oOo-

Les éditions de l'Ancre de Marine, 4 rue Porcon-de-la-Barbinal, 35400 ST MALO, viennent de faire paraître un ouvrage de 246 pages, dont 37 pages de portraits hors textes, écrit par Jean-Loup AVRIL et intitulé "500 Bretons à connaître".

-oOo-

La 6e foire aux livres de Ruynes en Margeride aura lieu le 14 juillet dans le Cantal (près de St Flour). Chaque année y sont décernés six prix littéraires pour des livres écrits en français ou en langue d'Oc. Pour tous renseignements : Marie-Noëlle PODER, Maison Communale "La Ferme", 15321 Ruynes en Margeride (tél. 71.23.43.32).

-oOo-

"LA BRETAGNE DE BON ALOI" tel est le titre du dernier ouvrage d'Hervé TIGIER où sont abordés les problèmes ordinaires et extraordinaires de la province de Bretagne de 1554 à 1789. Cet ouvrage de 650 pages (250 F + 22 F de port) peut être obtenu directement chez l'auteur : 4 bis rue de la Courrouze - 35000 RENNES.

Du même auteur, on peut également se procurer à la même adresse "Le jugement des Chouans par les commissions militaires d'Ille et Vilaine - 1793" qui est une table détaillée des identités des accusés, ainsi que des témoins et autres dénonciateurs, et de leurs jugements en Ille et Vilaine lors de la Terreur en 1793 (85 F + 15 F de port, payables à la commande).

-oOo-

Au sommaire d'ATOUTS BRETAGNE n° 4 (décembre 1989) : Cultiver la Science ; les ailes du déf ; l'algue au cœur ; l'anthropologie clinique décoiffe les sciences humaines ; électronique et pêche maritime. Abonnement : 1 an, 4 numéros : 120 F ABRET - BP 13 - 22560 Pleumeur-Bodou

-oOo-

"KLASK", ur gelaouenn ispisialset er studioù kelteg, rennet gant Lukian Kergoat a zo o paoues tont er-maes. E niverenn gentañ :
- "An islavarenn anv-verb e krennvrezhoneg" gant Alan Botrel, "Breton de Lanvegen, description phonologique" - Yvon Evenou "Proverbe et définition des genres courts" - Lukian Kergoat "Geneviève de Brabant, la rime interne moteur de l'action dramatique" Gwenaél Le Duc ; "Koun un dewezh kaer" - Yann-Ber Piriou ; "le verbe bezañ et la relation médiante" - Jean-Yves Urien ; "Lec'hnavadurezh - un hentenn nevez d'ar studioù" - Erwan Vallerie ; "Comment écrire le gallo ?" - Henriette Walter.
"Klask" est une revue spécialisée dans les études celtiques et se situe dans une perspective qui privilégie

les faits contemporains de langues et de civilisations. Prix du n° 1 : 75 F + 10 F de port. Commandes auprès de : Presses Universitaires de Rennes 2 ; 6 avenue Gaston Berger ; 35043 Rennes Cedex (tél. 99.33.52.48).

-oOo-

Pour mieux faire connaissance avec le Pays Basque au travers de la vidéo, il est possible de se procurer chez M. THIEFAIN, Canal 56, 21 rue de Carnel, 56100 Lorient, les produits suivants :

- "Gernika 37-87", 25 mn, raconte le bombardement de Gernika et analyse les conséquences de l'armement.

- "Zurraren Adarra", 40 mn, Ch. Etchalaru montre la place du bois dans la cosmogonie basque.

- "Eguzki bila", 21 mn, le mouvement écologiste Eguzki présente son intervention en Euskadi.

- "Democratie et répression", 30 mn, présente le bilan de lutte anit-répressive par le Comité pour l'Amnistie entre 79 et 89.

- "Hil ez da deus hiltzen", 18 mn, EKIN présente la situation en Pays Basque et les conditions de la négociation politique.

- "Lemoniz", 56 mn, est un document fondamental sur la relation entre lutte antinucléaire, la lutte de libération nationale et le combat anti-impérialiste.

-oOo-

Les différentes interventions du 1er colloque d'ethnologie bretonne qui s'était déroulé à Riec-sur-Belton du 27 au 29 octobre 1988 viennent d'être publiées sous le titre "Du folklore à l'ethnologie en Bretagne" par les éditions BELTAN, 43 rue Saint-Michel, 29190 BRASPARTS. Prix : 115 F l'exemplaire de 320 pages (port compris).

-oOo-

les éditions Skolig al Louarn, place Kaerell, 29860 Plouvienn, viennent de publier "Plouvienn Aout 1944" par Louis Bothorel ; 156 pages ; 80 F + 12 F de port.

-oOo-

Le CUAB-emigration (Eric Pianezza-Le Page, 106 chemin de la Côte du Moulin, 78620 L'Etang-la-Ville) vous propose des enveloppes "Breizh unvan, pour une vraie régionalisation, une vraie région Bretagne" au prix de 0,25 F le petit format (114 X 162) ; 0,30 F le format moyen (110 X 220) et 0,40 F le grand format (162 X 229). Les frais de port sont de 16 %.

-oOo-

LES TROPHEES DE L'HISTOIRE LOCALE 1990

Dans le cadre des cinquièmes rencontres des historiens amateurs de l'ouest qui se dérouleront à LA MEZIERE (35) les 27 et 28 octobre 1990, quatre trophées seront attribués :

- au meilleur historien amateur de l'ouest,
- à la meilleure monographie,
- à la meilleure plaquette,
- à la meilleure revue d'histoire locale.

Les départements concernés sont le Finistère, les Côtes-d'Armor, le Morbihan, la Loire-Atlantique, l'Ille-et-Vilaine, la Manche, la Mayenne, le Maine-et-Loire et la Sarthe.

Pour recevoir le dossier de participation, écrire en joignant une enveloppe timbrée pour la réponse à : M. VISETT, C.A.H.A., 10 place des Marronniers, 35850 Gévêze.

-oOo-

DIWAN RECRUTE

Bretonnants, Efficaces, Dynamiques

- directeur pédagogique
- formateur
- conseiller pédagogique
- 1 traducteur français/breton
- instituteurs (salaires grille E.N.)
- instituteurs stagiaires (formation rémunérée)
- employé(e)s de bureau (Contrat Emploi Solidarité)

Adresser lettre + Curriculum Vitae à : DIWAN - Service du personnel - BP 22 - 29870 Lannilis

EMAÑ DIWAN O KLASK

Brezhonegerien, Efedus, Startijenn ganto

- rener war ar c'heleñn
- stummer
- kuzulier war ar c'heleñn
- 1 trouer galleg-brezhoneg
- skolaerien (gopr skeul D.S.)
- danvez-skolaerien (stummadur gopret)
- implij burev da gevratñ (Contrat Emploi Solidarité)

Kas ul lizher hag ur C.V. da : DIWAN - Servij implijidi - BP 22 - 29870 Lannilis

Le directeur pédagogique devra animer et gérer le secteur Pédagogie et Formation de DIWAN (formation initiale d'instituteurs stagiaires et formation continue des enseignants en poste). Le candidat de niveau de formation Bac + 3, parle, lit et écrit le breton. Il a de préférence une première expérience d'enseignant et/ou de formateur.

-oOo-

Ressewet hon eus resissadurioù digant Bernez AN NAIL rener Skol Uhel ar Vro diwarbenn al levrig "Bretagne détours" a oa bet meneget ganeomp en niverenn 67-68.

"Gant kalz dud d'emañ o paouez braslenn niverenn diwezhañ AR FALZ (67-68), met lenn a ran enni, er bajenn 75, titouroù ha n'int ket mat, diwar-benn al levrig "BRETAGNE DETOURS".

Ne vez ket gwerzhet al levrig-se er stalloù met roet evit netra d'an holl re a c'houlenn titouroù diwarbenn Breizh digant komiteoù an douristelezh. N'eo ket embannet gant "Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement" met gant "Comité régional de tourisme de Bretagne".

E 1988 ez eo bet graet an embannadur kentañ hag emeur o prientiñ en deiziou-mañ an trede embannadur. Tennet e vo 50 000 skouerennoù moarvat ha prest e vint adalek miz ebrel pe miz mae. Skouerennoù a c'heller goulen digant :

Comité régional de tourisme de Bretagne
3 rue d'Espagne
B.P. 4175
35041 Rennes Cedex
(pg. 99.-50.11.15)

A wir galon ganeoc'h".

-oOo-

Le livre "Bretagne détours" peut être obtenu gratuitement à l'adresse ci-dessus ; un bon moyen de visiter la Bretagne en évitant les sentiers battus !

-oOo-

E mis Genver eo deuet er-maes niverenn 100 Bremañ, kasetenn ar stourmoù e Breizh. Epad deg vloaz-vezh eo deuet ar gasetenn-mañ ingal er-maes. Kavet 'vez enni pennadoù liessort diwarbenn buhez-sevadurel, sokial ha politikel Breizh med iwe heni broioù all eus ar bed oll. Dedennus ha digor tre int pevuiañ.

Komanant : 150 lur ar bloaz
BREMAN
8 ru Hoche
35000 Roazon

-oOo-

Du 4 mai au 30 septembre 1990 a lieu, au musée du Château des Ducs de Bretagne à Nantes, l'exposition "Dubigeon, 250 ans de chantiers navals à Nantes". Julien Dubigeon, charpentier de navires, s'installe en 1740 à l'embouchure de la Chézine à Nantes pour y construire frégates, flûtes armées pour le commerce et la course ainsi que des gabares pour le transport sur la Loire. Les chantiers nantais vont alors construire près de 2 300 navires. De la voile à la vapeur, le savoir-faire des chantiers a su s'adapter et continue de nos jours sur l'estuaire de la Loire.

-oOo-

E Brud Nevez Nn 133, etre traoù all e vez kavet pennadoù skrivet gant Mikael Madeg hag ur renabl eus un 50 fazi bennag, 2,5 % eus an 2 000 anv a vez kavet e-barzh levr diwezhañ J.M. Ploneis "la toponymie celtique".

-oOo-

15 000 exemplaires du nouveau catalogue des éditeurs de Bretagne vont être diffusés auprès des li-

braires des cinq départements bretons, de toutes les bibliothèques de Bretagne, des principales bibliothèques municipales et universitaires de France et des instituts français à l'étranger. Ce nouveau catalogue sera également distribué lors des prochains salons et festivals du livre : Genève, Concarneau, Trevez, Francfort, etc...

Pour l'obtenir adressez-vous à l'association des éditeurs de Bretagne - Strollad Embannerien ar Vro ; a/s Breizh ; Kerangwenn ; BP 1 ; 29135 Spezed.

-oOo-

Au sommaire du n° 26 d'Ar Men : Bolloré ; de l'artisanat à l'industrie ; les Lices à Rennes ; une place retrouvée ; Du Puigauveau à la lumière, la nuit ; etc...

-oOo-

Après son roman "le voyage du chat", Jean-Pierre H. TETART vient de publier "l'Eden et les cendres" aux éditions "Le temps qu'il fait", 31 rue de Segonzac, 16100 COGNAC.

"Ce que propose ici l'art du conteur... ne sont que les convulsions du quotidien, mais portées au point d'excès où le banal prend des allures de mythes". 140 p. - 87 F. En vente en librairie.

-oOo-

Dans le cadre de l'Université Populaire Bretonne, Dalc'homp Soñj organise du 23 au 28 juillet un stage sur "La Bretagne et son archéologie - du paléolithique... au Moyen-Age" avec conférences, visites, débats.

Inscriptions et renseignements auprès de : Université Populaire Bretonne
21 quai des Indes
B.P. 136
56101 LORIENT

(tél. : 97.85.22.01)

-oOo-

Les éditions Dalc'homp Soñj ; 36 rue Emile Zola ; 56100 Lorient, viennent de publier un ouvrage collectif de 150 pages sous la direction de Yves Tymen : "Roparz Hemon, 1900-1978" comportant de nombreux témoignages.

-oOo-

Deux expositions se tiendront cet été du début juillet à la fin septembre à la Maison de la Rivière - Vergron - 29450 SIZUN (tél. 98.68.86.33) : "Les jouets d'eau" et "Les eaux souterraines en Bretagne". Une troisième exposition "l'aquaculture et les salmonides" se tiendra également à la maison de la pisciculture au pied du barrage du Drennec.

-oOo-

Abae 1987 e labour STEREDENN, ur gengevredigezh, enni Ar Falz, Diwan, Nevezadur Sant-Brieg, Oaled Abherve, Sonerien ha Kanerien Vreizh, Tiez Breizh ha Saint Berieu, da reiñ lañs ha kass war-raog sevenadur Breizh e kêr Sant-Brieg. Ganti e vez aaset epad ar bloaz gouelioù, festoù-nos med iwe prezegennoù, kaoseadennoù, kentelioù brezhoneg, predoù krampouezh, h.a...

-oOo-

Le CEDEMA - Centre d'étude et de découverte de l'environnement des Monts d'Arrée - 29190 Brasparts (tél. 98.81.41.21) a prévu pendant tout l'été un nombre d'activités intéressantes allant de la randonnée pédestre de nuit dans le Yeun Elez au repassage des coiffes, en passant par des démonstrations de techniques artisanales diverses. Demandez le programme à l'adresse ci-dessus.

-oOo-

Au sommaire du n° 5 de la revue trimestrielle "ATOUTS BRETAGNE" : Les années TGV : une table ronde sur le transport et l'aménagement du territoire à laquelle participent Loëiz Laurent, Pierre-Yves Le Rhun, Claude Boutté, Claude Champaud ; le T.G.V. et la Bretagne ; etc...

Abonnement : 120 F les quatre numéros :
ABRET
B.P. 13
22560 Pleumeur Bodou

-oOo-

Le 11e festival des "Tombées de la Nuit" aura lieu du 30 juin au 7 juillet à Rennes : 70 spectacles, soit 150 représentations dont 7 créations.

Au programme on remarquera entre autres la mise en scène d'une partie du roman d'Armand Robin "Le temps qu'il fait" sous le titre "la langue d'exil", un récit d'Erik Marchand qui vient de recevoir le prix Charles Cros, de nombreux concerts de musique traditionnelle ou classique.

Pour tout renseignement :

Les Tombées de la Nuit
8 place du Maréchal Juin
35000 Rennes
(tél. 99.30.54.69)

-oOo-

Le Musée de Morlaix, place des Jacobins (tél. 98.88.68.88) présente du 5 juillet au 16 octobre 1990 une exposition consacrée à Jean Grenier et aux peintres qu'il a aimés et défendus : Braque, Picasso, Chagall, Rouault, etc...

Philosophe, essayiste, critique d'art, professeur d'esthétique à la Sorbonne, Jean Grenier (1898-1971) a passé son enfance à St Brieuc où il se lia d'amitié avec Louis Guilloux. Il est le premier à reconnaître le talent d'Albert Camus qui a été son élève à Alger.

S'intéressant aux philosophies indiennes et chinoises, il publie "L'esprit du Tao" et refusera tout

système au profit de la liberté de pensée. Forte de plus de quarante ouvrages et de nombreux articles traitant de littérature et de philosophie son oeuvre s'étend sur un demi-siècle d'écriture.

-oOo-

Georges Guille-Escuret du CNRS vient d'éditer chez Armand Colin un ouvrage concernant l'ethnologie et l'écologie sous le titre "Les sociétés et leurs natures", 99 F TTC ; Armand Colin, 103 Bd St Michel ; 75005 Paris.

-oOo-

Quelques étudiants bretons ont décidé de créer une association/syndicat sur les cinq départements bretons pour faire renouer la Bretagne avec sa jeunesse étudiante afin que celle-ci se sente motivée pour défendre son développement et sa culture.

Pour tout renseignement :
Damaris MERLET ; 23 Bd des Tribunes ; 44300 NAONED-NANTES (tél. 40.29.49.81).

-oOo-

La Fédération pour les Langues Régionales dans l'Enseignement public organise un colloque sur le thème des langues régionales et du plurilinguisme à l'école, du samedi 27 octobre à 14 H au dimanche 28 octobre 1990 à 13 H à Douarnenez. Les thèmes des ateliers proposés sont les suivants : 1. La formation des enseignants ; 2. Diversité culturelle et laïcité ; 3. Langue régionale, productions scientifiques et pratiques pédagogiques ; 4. Evolution de l'école, évolution de la société ; 5. Les langues régionales et le droit ; 6. Les médias et les enfants.

Pour tout renseignement contacter :

J.Y. Broudic ; 35 rue Vasselot ; 35000 Rennes (tél. 99.78.17.71)
E. Moalic ; 23 avenue de la Gare ; 29100 Douarnenez (tél. 98.74.21.29).

-oOo-

Le n° 1 de la revue "Divyez'h er skol, l'école bilingue" produite par A.P.E.E.B vient de voir le jour en avril 1990. 12 pages d'informations sur les différentes écoles bilingues bretonnes.

Prix : 10 F

A.P.E.E.B
B.P. 2507
35025 Rennes Cédex

-oOo-

Sommaire

<i>Pennad stur</i>	p. 1
<i>Kelennadurezh diwyezheg Enseignement bilingue</i>	p. 3
<i>Diwan</i>	p. 9
<i>Gwirioù mab-den : gwir ar yezhoù Droits de l'homme : droit des langues</i>	p. 10
<i>Stajoù Stages</i>	p. 13
<i>Kudenn an anvioù-lec'h e Breizh-Isel Le problème des noms de lieu en Basse-Bretagne</i>	p. 15
<i>E Brezhoneg mar plij !</i>	p. 16
<i>Levrioù Livres</i>	p. 27
<i>Skol Vreizh</i>	p. 35
<i>Gouelioù Festivals</i>	p. 36
<i>Buan ha berr</i>	p. 37

